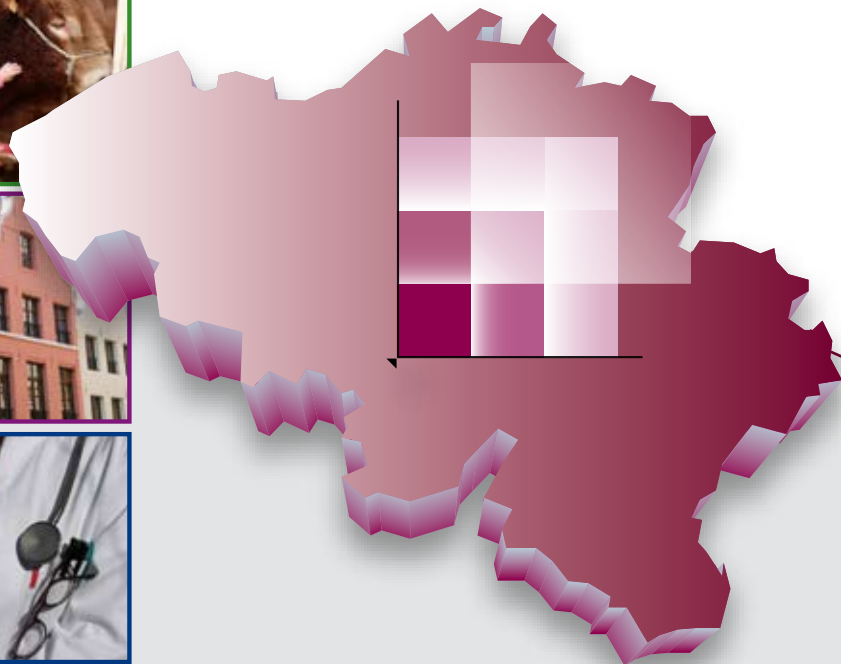




2
0
1
2

Chiffres clés

APERÇU
STATISTIQUE DE
LA BELGIQUE



Chers lecteurs,

La mission première de la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Économie est de répondre aux besoins d'informations non seulement des autorités publiques, mais aussi des entreprises et des citoyens, en leur fournissant des données constamment actualisées sur la situation du pays.

Pour chacun de ces groupes-cibles, disposer de chiffres pertinents est essentiel pour pouvoir mener un débat constructif et étayé et lancer des actions à la fois ciblées et efficaces. Par ailleurs, les étudiants, les chercheurs et tous ceux qu'une vue globale et détaillée du pays intéresse ont eux aussi besoin de chiffres et de statistiques.

La brochure que vous tenez en mains donne un bref aperçu des données disponibles. De même, la Belgique s'y voit située dans une perspective européenne.

L'information que nous fournissons ici couvre de nombreux domaines différents: le climat, la population, l'emploi, l'économie, les finances, l'agriculture, l'industrie, le transport, les services, l'immobilier,... . Cette énumération démontre à elle seule à quel point l'éventail de statistiques proposées est étendu. Sachez cependant aussi que pour chacune d'entre elles nous pouvons vous présenter bien plus de chiffres que ce que renferme cette brochure. Vous trouverez sur notre site Internet, www.statbel.fgov.be, un vaste choix de données ainsi que toutes nos publications dans un format téléchargeable. Au cas où vous désiriez obtenir davantage d'informations, le site mentionne aussi des points de contact.

Vous pouvez aussi consulter, en ligne, **be.STAT**, notre application dynamique qui vous permet d'effectuer des recherches directement dans notre datawarehouse.

Nous vous souhaitons une passionnante découverte de notre pays au gré des chiffres!

Annie Versonnen
Directeur général ad interim
Direction générale Statistique et Information économique

Statistique et Information économique

La Direction générale Statistique et Information économique fait partie du Service Public Fédéral Économie. Au travers d'une multitude de canaux et de produits, nous donnons une image chiffrée de la réalité belge.

Vous trouverez une sélection de nos données, ainsi que toutes nos publications sous forme téléchargeable, sur notre site Internet:

www.statbel.fgov.be.

Sauf mention contraire en bas de tableau ou de graphique, les données ont été récoltées et calculées par la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Économie. Les comparaisons internationales viennent d' Eurostat.
Il est permis de citer tout ou partie de l'ouvrage, moyennant indication claire et précise de la source.

Table des matières

1.Population	4
A Population au 1er janvier 2011	4
B Mouvement de la population	5
C Structure par âge et vieillissement	7
D Population étrangère	10
2.Territoire et environnement	13
A Superficie et utilisation du sol	13
B Agriculture.....	14
C Déchets	17
D Climat	18
3.Economie	20
A Produit intérieur brut et croissance économique	20
B Prix.....	23
C Démographie des entreprises	27
D Faillites des entreprises	29
4.Immobilier et construction	30
A Prix de l'immobilier	30
B Permis de bâtir.....	32
C Inventaire des bâtiments belges.....	33
5.Mobilité et transport	34
A Véhicules.....	34
B Transport de marchandises.....	37
C Accidents de la route.....	39
6.Société	42
A Emploi et taux d'emploi.....	42
B Rémunération.....	47
C Chômage et taux de chômage	48
D Population inactive	49
E Revenus et risque de pauvreté.....	50
F Enseignement.....	55

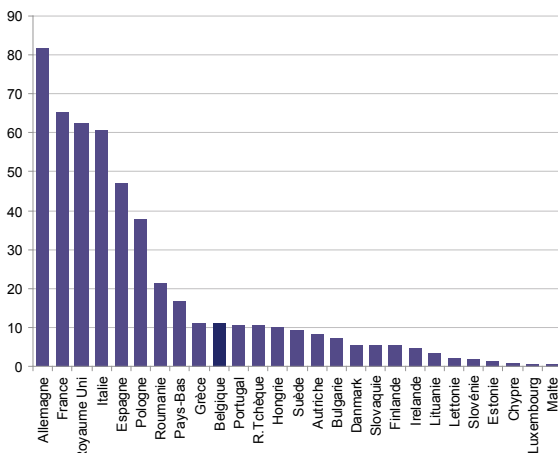
1 | Population

A | Population au 1er janvier 2011

La Belgique compte au 1er janvier 2011 10.951.266 habitants et se rapproche donc du seuil des 11 millions d'habitants. Parmi cette population, 58% habitent en Flandre, 32% en Wallonie et un peu plus de 10% en Région de Bruxelles-Capitale, proportion en augmentation importante ces dernières années. Ceci s'explique par une croissance démographique très importante dans la capitale depuis quelques années, faisant suite à plusieurs décennies de stagnation voire de déclin démographique. Enfin, moins d'1% de la population réside dans une commune de la Communauté germanophone.

Population totale de la Belgique et ses Régions au 1er janvier						
Entité	1991		2001		2011	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Belgique	9.986.975	100,0%	10.263.414	100,0%	10.951.266	100,0%
Région de Bruxelles-Capitale	960.324	9,6%	964.405	9,4%	1.119.088	10,2%
Région flamande	5.767.856	57,8%	5.952.552	58,0%	6.306.638	57,6%
Région wallonne	3.258.795	32,6%	3.346.457	32,6%	3.525.540	32,2%
dont Communauté germanophone	67.584	0,7%	71.036	0,7%	75.716	0,7%

A l'échelle de l'Union Européenne, dont la population est estimée à plus de 503 millions d'habitants, la Belgique se positionne en neuvième position sur 27 et représente 2,2% de la population de l'Union. Si son poids démographique est largement inférieur aux pays de tête (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie...), il n'est pas négligeable et tend à se renforcer ces dernières années, grâce à une dynamique démographique plus favorable que la moyenne européenne.



B | Mouvement de la population

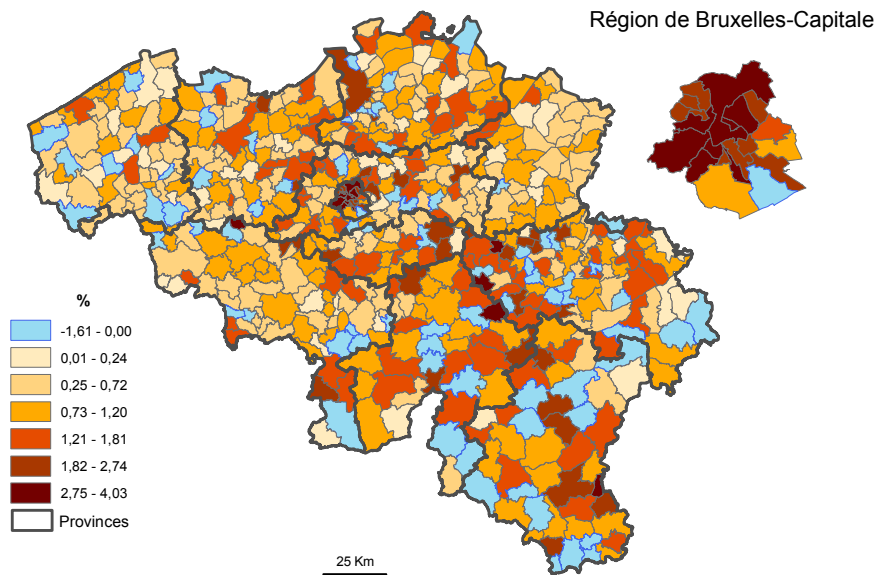
Accroissement annuel de la population				
Année		2000	2005	2010
Population au 1er janvier		10.239.085	10.445.852	10.839.905
Mouvement naturel	Naissance	114.883	118.002	129.173
	Décès	104.903	103.278	105.094
	Solde naturel	9.980	14.724	24.079
Mouvement migratoire	Immigrations	89.388	132.810	166.177
	Emigrations	75.320	86.899	86.729
	Solde migratoire	14.068	45.911	79.448
Ajustement statistique		281	4.895	7.834
Accroissement total		24.329	65.530	111.361
Taux d'accroissement (%)		0,24	0,63	1,02
Population au 31 décembre		10.263.414	10.511.382	10.951.266

Au cours de l'année 2010, la population résidente en Belgique s'est accrue de 111.361 personnes. Cette croissance de la population est en grande partie due à un solde migratoire élevé. En outre, l'excédent des naissances sur les décès est passé de près de 10.000 unités en 2000 à plus de 24.000 en 2010. Le nombre de décès reste relativement stable tandis que les naissances augmentent. Le solde migratoire international quant à lui a été multiplié par cinq en une décennie, passant de 14.068 à 79.448 unités.



La population a augmenté de 1,02% durant l'année 2010, ce qui fait de la Belgique un des pays européens connaissant la plus forte croissance démographique, avec le Luxembourg (1,93%) et la Suède (0,8%). La population belge s'accroît à un rythme de plus en plus soutenu : il y a 10 ans, ce taux de croissance était de 0,24% et de 0,63% il y a 5 ans. A titre de comparaison, le taux de croissance démographique moyen des 27 pays de l'Union Européenne est de 0,27% pour l'année 2010. En 2010, la France a connu un accroissement démographique de 0,55% et les Pays-Bas de 0,49%. Dans l'ensemble de l'Europe, la croissance démographique est majoritairement imputable à la composante migratoire. Seuls quelques pays comme l'Allemagne, la Bulgarie et la Roumanie ont connu une diminution de leur population au cours de l'année 2010.

Evolution de la population par commune en 2010

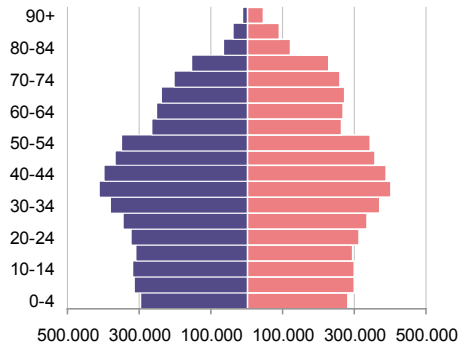


Si la majorité des 589 communes du pays a connu une croissance démographique en 2010, 80 d'entre elles ont vu leur population diminuer. Les hausses les plus fortes sont enregistrées dans l'agglomération bruxelloise, avec plus de 3% d'augmentation relative dans les communes de Molenbeek-St-Jean, St-Josse-ten-Noode, St-Gilles, Bruxelles-Ville, Forest, Anderlecht et Schaerbeek. La commune d'Anvers se distingue également par une forte croissance (+2,1%). Enfin, de nombreuses communes diffuses du Condroz, de la Hesbaye ou de l'Ardenne connaissent une forte croissance démographique, active depuis des années selon un axe Bruxelles-Namur-Luxembourg élargi.

C | Structure par âge et vieillissement

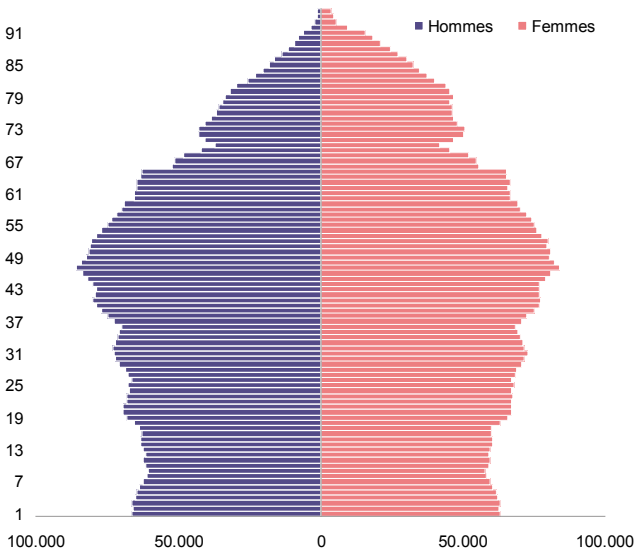
La structure par âge et sexe de la population vivant en Belgique au 1er janvier 2011, représentée graphiquement par une pyramide des âges, met en évidence le vieillissement important de la population. Jamais les personnes (très) âgées n'ont été aussi nombreuses ; les classes d'âges de plus de 80 ans sont en nette augmentation par rapport à la situation de 2001. Si les classes d'âge nées lors du baby-boom restent importantes, leur prédominance s'atténue quelque peu en une décennie. Relevons également que le nombre de très jeunes enfants est en nette augmentation au cours des dernières années. S'il y a plus de jeunes hommes que de jeunes femmes, car il naît 104 garçons pour 100 filles, ce rapport s'inverse à l'âge de 24 ans, ce qui s'explique par une mortalité masculine plus élevée que la mortalité féminine à tous les âges de la vie. Cela a pour conséquence un déséquilibre entre les sexes de plus en plus marqué avec l'âge. Ainsi, parmi les octogénaires, on recense près de deux fois plus de femmes que d'hommes. Parmi les nonagénaires, les femmes sont plus de trois fois plus nombreuses que les hommes.

Pyramide des âges de la Belgique au 1er janvier 2001



Cela a pour conséquence un déséquilibre entre les sexes de plus en plus marqué avec l'âge. Ainsi, parmi les octogénaires, on recense près de deux fois plus de femmes que d'hommes. Parmi les nonagénaires, les femmes sont plus de trois fois plus nombreuses que les hommes.

Pyramide des âges de la Belgique au 1er janvier 2011



Ventilation par classe d'âges et sexe au 1er janvier 2011 selon les régions

Entité	0-17 ans		18-64 ans		65 ans et plus	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
BELGIQUE	2.231.033	20,4%	6.837.428	62,4%	1.882.805	17,2%
Région de Bruxelles-Capitale	248.688	22,2%	717.900	64,2%	152.500	13,6%
Région flamande	1.232.119	19,5%	3.921.171	62,2%	1.153.348	18,3%
Région wallonne	750.226	21,3%	2.198.357	62,4%	576.957	16,4%

La structure par âge n'est pas homogène en Belgique. La Région de Bruxelles-Capitale est nettement plus jeune que les deux autres, avec une proportion plus importante de jeunes (22,2%) et moindre de personnes âgées (13,6%). Si la Région wallonne se rapproche de la moyenne nationale, la Région flamande s'en éloigne, avec un vieillissement plus prononcé. On y constate moins de jeunes (19,5%) et plus de personnes âgées (18,3%). Notons qu'au cours des dernières années, ces différences interrégionales en termes de structure par âge tendent à augmenter.



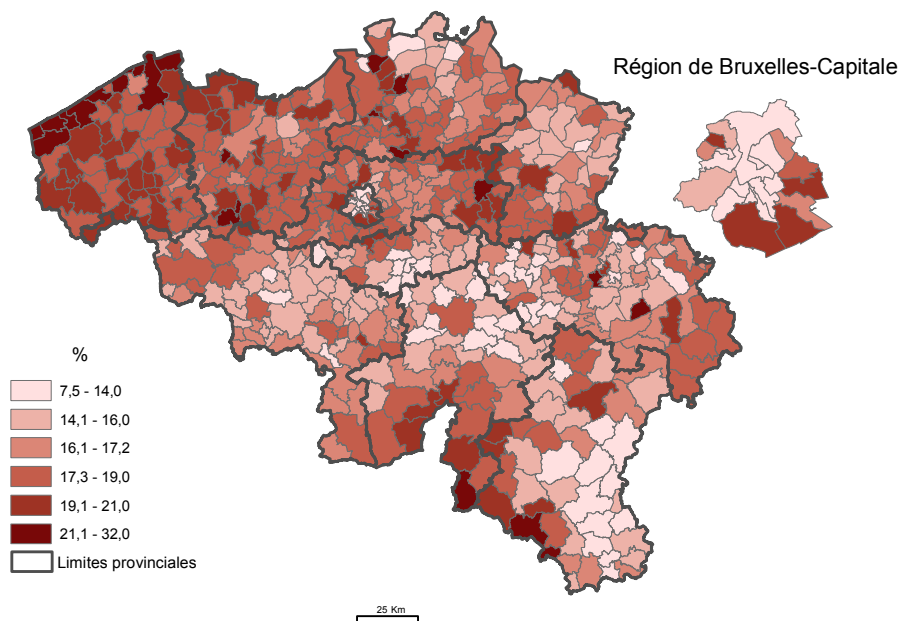
Au niveau du territoire belge, on constate d'importantes disparités en ce qui concerne la proportion de personnes âgées, signe de vieillissement au niveau local. Ainsi, les communes du littoral abritent entre 25 et 30% de 65 ans et plus (pour 17,2% sur l'ensemble de la Belgique). C'est également le cas des communes wallonnes des vallées de la Semois et de l'Ourthe et de la ville de Spa, qui, elles aussi, accueillent de nombreux retraités.

Espérance de vie à la naissance (en années)

Années	2000	2010
Hommes	74,6	77,4
Femmes	80,9	82,7
Total	77,8	80,1

On constate des disparités importantes entre les communes de périurbanisation ancienne (Montignies-le-Tilleul, Chaudfontaine, Lathem-St-Martin), peu abordables pour les jeunes et où la population vieillit sur place, et celles de périurbanisation plus récente, très dynamique sur le plan démographique, où les personnes âgées sont peu présentes (axe Bruxelles-Namur-Luxembourg élargi, nord de la province d'Anvers). Au niveau des régions, globalement, les communes flamandes sont plus vieilles que leurs homologues wallonnes. Le cas de la Région de Bruxelles-Capitale se distingue avec des communes largement vieilles (Uccle, Watermael-Boitsfort, Ganshoren, Woluwe-St-Pierre) et les communes plus centrales où on enregistre les plus faibles proportions de personnes âgées (7,5% à St-Josse-ten-Noode).

Les plus de 64 ans par commune au 1^{er} janvier 2011



Parallèlement au vieillissement de la population, l'espérance de vie à la naissance poursuit son augmentation en Belgique. Au cours de la dernière décennie, elle a crû de 2,3 années pour passer de 77,8 à 80,1 ans. Cette évolution est plus favorable pour les hommes (+2,8 années) que pour les femmes (+1,8 année), ce qui leur permet de résorber partiellement leur retard sur ces dernières en termes d'espérance de vie à la naissance.

D | Population étrangère

Au 1er janvier 2011, 1.119.256 personnes résidentes en Belgique étaient de nationalité étrangère, ce qui représente 10,2% de la population. Dix années auparavant, les ressortissants étrangers représentaient 8,4% de la population résidente du Royaume, soit 861.865 personnes. A titre de comparaison, la France comptait 5,9% de personnes de nationalité étrangère au 1er janvier 2011, tandis que les Pays-Bas en comptaient 5,6% au 1er janvier 2011. Le cap du million d'étrangers résidant en Belgique a été franchi en 2009. Deux-tiers de ces personnes n'ayant pas la nationalité belge au 1er janvier 2011, soit 66% d'entre elles, sont ressortissantes de l'Union Européenne.

Principaux pays de nationalité des ressortissants étrangers résidant en Belgique

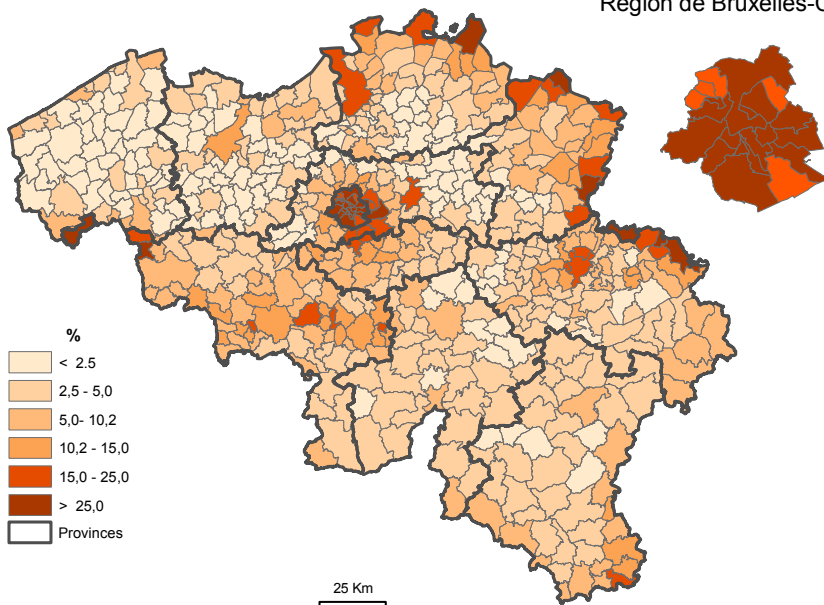
Pays de nationalité	2001			2011		
	Nombre	%	Rang	Nombre	%	Rang
Italie	195.586	22,7	1	162.826	14,5	1
France	109.322	12,7	2	145.272	13	2
Pays-Bas	106.822	12,4	3	137.780	12,3	3
Maroc	88.813	10,3	4	84.735	7,6	4
Pologne	6.928	0,8	15	49.661	4,4	5
Espagne	45.356	5,3	6	47.996	4,3	6
Allemagne	34.579	4	7	39.841	3,6	7
Turquie	56.172	6,5	5	39.828	3,6	8
Portugal	25.634	3	9	34.464	3,1	9
Roumanie	2.391	0,3	31	33.600	3	10
Ensemble des pays	861.685	100	-	1.119.256	100	-

Au 1er janvier 2011, les principaux pays de nationalité de ces résidents étrangers sont l'Italie, la France, les Pays-Bas et le Maroc. Les ressortissants de ces pays représentent près de la moitié de la population étrangère en Belgique. Il y a 10 ans, ces pays figuraient déjà en tête du classement des pays d'origine des étrangers résidant dans le Royaume. La Pologne et la Roumanie sont les pays dont le nombre de ressortissants s'est le plus accru au cours de la dernière décennie. Le nombre de personnes de nationalité polonaise a été multiplié par sept en dix ans, tandis que le nombre de résidents roumains a plus que décuplé. En termes relatifs, la part des personnes résidentes originaires de ces deux pays est passée de moins de 1% à respectivement 4 et 3% de la population étrangère totale, tandis qu'elle reste relativement stable pour les autres pays.

Si 10,2% de la population vivant en Belgique est de nationalité étrangère, on constate d'importantes différences quant à leur répartition sur le territoire national. La première zone de concentration est l'agglomération bruxelloise, où les ressortissants étrangers font presque part égale avec les Belges dans certaines communes. C'est le cas à Saint-Gilles (45,7%), à Ixelles (44,3%) et à Etterbeek (42,1%). Cette zone déborde de la Région de Bruxelles-Capitale et concerne toutes les communes jouxtant la Forêt de Soignes, de Tervuren à Waterloo, où de nombreux ressortissants américains et britanniques se sont établis.

Etrangers par commune au 1^{er} janvier 2011

Région de Bruxelles-Capitale



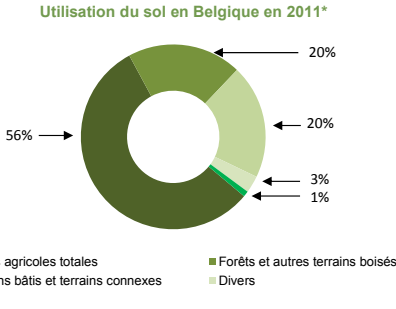
La deuxième grande zone de concentration est constituée par bon nombre de communes frontalières, et plus particulièrement celles qui bordent les agglomérations de Lille (France), d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), de Maastricht (Pays-Bas) et de Luxembourg, où de nombreux ressortissants de ces villes se sont établis en Belgique. Les principaux centres urbains du pays (Anvers, Liège, Gand) et les villes universitaires (Louvain, Ottignies-Louvain-la-Neuve) accueillent aussi des proportions importantes de ressortissants étrangers. Enfin, ceux-ci sont également bien représentés le long de l'ancien axe industriel wallon, où l'implantation étrangère est historique. C'est le cas des Italiens dans les communes du Borinage et du Centre (La Louvière).

Principaux pays de nationalité précédente des personnes ayant acquis la nationalité belge						
Pays de nationalité précédente	2005			2010		
	Effectif	%	Rang	Effectif	%	Rang
Maroc	7.977	25,3	1	7.380	21,3	1
Italie	2.086	6,6	3	2.833	8,2	2
Turquie	3.602	11,4	2	2.760	8,0	3
Russie	297	0,9	18	1.641	4,7	4
Congo (Rép. dém.)	1.917	6,1	4	1.603	4,6	5
Algérie	739	2,3	7	739	2,1	6
France	772	2,4	5	717	2,1	7
Pays-Bas	672	2,1	9	641	1,9	8
Anciennement Serbie et Monténégro	769	2,4	6	634	1,8	9
Pakistan	306	1,0	16	605	1,7	10
Ensemble des pays	31.512	100	-	34.635	100	-

Au cours de l'année 2010, 34.635 personnes ont acquis la nationalité belge. Le taux de naturalisation est de 3,2% de la population étrangère. Les principaux pays de nationalité précédente des personnes ayant acquis la nationalité belge au cours de l'année 2010 sont le Maroc, l'Italie, la Turquie, la Russie et la République démocratique du Congo. Près d'une personne sur cinq ayant acquis la nationalité belge au cours de cette année est d'origine marocaine, et une personne sur quatre est originaire de ces quatre autres pays. Il y a 5 ans, le Maroc, la Turquie et l'Italie figuraient déjà dans les trois premiers pays d'origine des personnes devenues belges. La Russie est le pays d'origine qui a connu la plus forte évolution, passant de moins de 1% des personnes devenues belges en 2005 à près de 5% en 2010, passant de la dix-huitième à la quatrième position en cinq ans.

2 | Territoire et environnement

A | Superficie et utilisation du sol

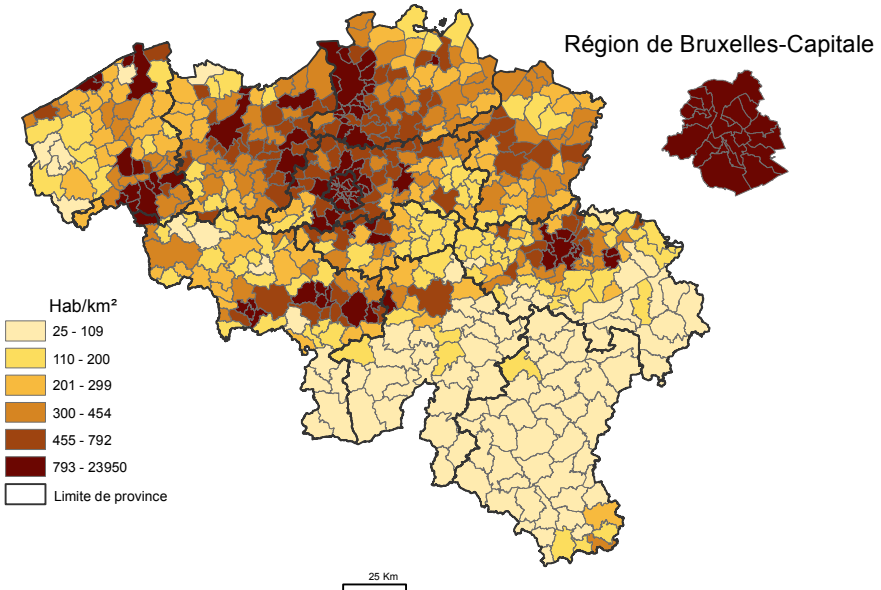


La Belgique couvre 30.528 km² de superficie terrestre auxquels s'ajoute également 3.462 km² de superficie maritime en Mer du Nord. La Wallonie couvre 55,2% de cette superficie globale, soit un peu plus que la Flandre avec 44,3%. Cependant, la densité de population est bien plus élevée en Flandre qu'en Wallonie, plus du double en fait. Les Ardennes surtout sont relativement peu peuplées.

Les terres agricoles représentent la majeure partie de cette superficie terrestre, viennent ensuite les forêts et les terrains bâtis. La superficie bâtie croît d'année en année, essentiellement au détriment des terres agricoles. Les forêts et les autres zones naturelles restent relativement stables.

* Données calculées suivant la définition des natures cadastrales.

Densité de la population par commune au 1^{er} janvier 2011

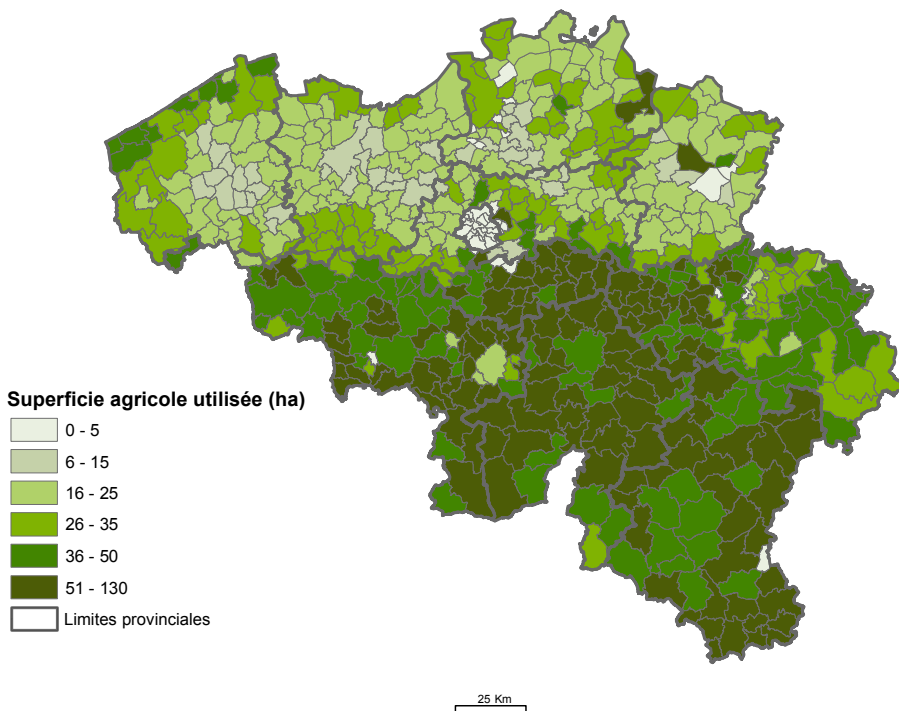


B | Agriculture

Le nombre d'exploitations agricoles et horticoles en Belgique diminue d'année en année. En 2010, il en subsistait 42.854. En 30 ans, le nombre d'exploitations a été divisé par 2,6 (sur 10 exploitations présentes en 1980, plus de 6 ont disparu en 2010). En revanche, la superficie totale de l'ensemble des exploitations recule beaucoup moins vite. Les exploitations ne cessent donc de s'agrandir. La superficie moyenne est passée de 12 ha en 1980 à 32 ha en 2010. Cette concentration de la terre est une évolution continue qui ne faiblit pas.



Superficie moyenne des exploitations agricoles en 2010



Agriculture et horticulture			
Moyens de production	2010	2011	2010/2011
Nombre d'exploitations	42.854	39.528	*
Main-d'oeuvre	80.944	74.399	-8,1%
Temps plein	42.917	-	
Superficie agricole utilisée (en ha)	1.358.019	1.337.303	-1,5%
Animaux (X 1000)			
Bovins	2.593	2.560	-1,2%
Vaches laitières	521	507	-2,5%
Porcins	6.430	6.521	+1,4%
Ovins	120	114	-5,4%
Caprins	32	36	+11,0%
Equidés	37	36	-2,5%
Volailles	34.375	36.442	+6,0%
Poules,...	11.595	12.292	+6,0%
Poulets de chair	21.899	23.084	+5,4%
Cultures (en ha)			
Céréales pour le grain	339.102	327.679	-3,4%
Froment d'hiver	206.282	182.709	-11,4%
Orge d'hiver	40.512	39.641	-2,2%
Mais cultivé pour la graine	62.531	72.025	+15,2%
Cultures industrielles	92.491	94.162	+1,8%
Betteraves sucrières	59.303	62.199	+4,9%
Lin	11.048	11.296	+2,2%
Colza	11.279	12.016	+6,5%
Pommes de terre	81.760	82.341	+0,7%
Fourrages des terres arables	267.409	269.405	+0,7%
Mais fourrager	176.313	173.540	-1,6%
Légumes en plein air	40.941	40.038	-2,2%
Jachères	9.592	7.307	-23,8%
Cultures permanentes	21.674	21.671	-0,0%
Sup. toujours couverte d'herbe	499.687	488.924	-2,2%
Cultures sous serres	2.140	1.819	-15,0%

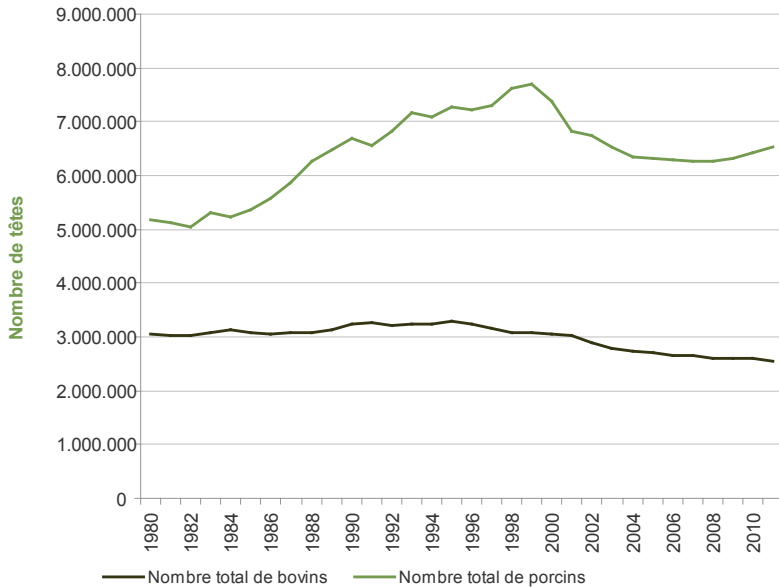
*Dans un but de simplification administrative, l'enquête de 2011 ne se fonde plus sur les agriculteurs qui ont fait une déclaration au recensement agricole en 2010 mais sur les agriculteurs qui ont introduit une « déclaration de superficie » aux régions. La conséquence principale est donc une diminution du nombre d'unités agricoles (ou entreprises) distinguées dans le registre. L'année 2011 se marque donc par une rupture chronologique dans le registre des exploitations agricoles.

Par contre, le nombre d'animaux présente une évolution plus contrastée. Le nombre de bovins et de porcins amorce un recul à partir de la deuxième moitié des années 1990.

Toutefois, le nombre d'animaux par exploitation ne cesse de croître, tant pour les bovins que pour les porcins, illustrant la nécessité de sans cesse réaliser des économies d'échelle. Le nombre de bovins par exploitation est de 104 têtes en 2010 contre 38 en 1980. Pour les porcins, ce nombre est passé de 124 à 1.091 têtes sur la même période.



Evolution du nombre de bovins et de porcins en Belgique



C | Déchets

Les déchets municipaux sont les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs,... à l'exclusion des matériaux de construction. La quantité de déchets, en augmentation depuis des années, a décliné de près de 4% en 2010. Dans le même temps, le taux de recyclage continue à croître et le volume de déchets mis en décharge a, quant à lui, nettement baissé. La quantité de déchets incinérés diminue également.

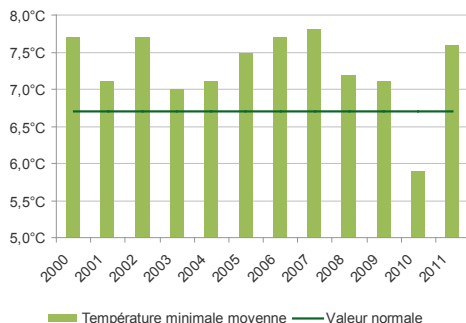


Collecte sélective, élimination et recyclage							
en 1.000 tonnes	1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010
Production	4.613	4.874	5.024	5.256	5.242	5.277	5.074
Mise en décharge	2.004	749	354	265	264	268	61,76
Total incinération	1.637	1.580	1.757	1.749	1.833	1.811	1.746
dont avec récupération d'énergie	701	1.459	1.675	1.734	1.820	1.797	1.743
dont sans récupération d'énergie	935	121	82	16	13	13	2,9
Recyclage	513	1.265	1.537	1.697	1.760	1.887	1.883
Compost et fermentation	363	1.091	1.165	1.237	1.202	1.261	1.041
par habitant: kg/habitant	1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010
Production	455	476	481	497	491	495	468
Mise en décharge	198	73	34	25	25	25	6
Total incinération	162	154	168	165	172	170	161
dont avec récupération d'énergie	69	143	160	164	171	168	161
dont sans récupération d'énergie	92	12	8	1	1	1	0
Recyclage	51	124	147	160	165	177	174
Compost et fermentation	36	107	111	117	113	118	96

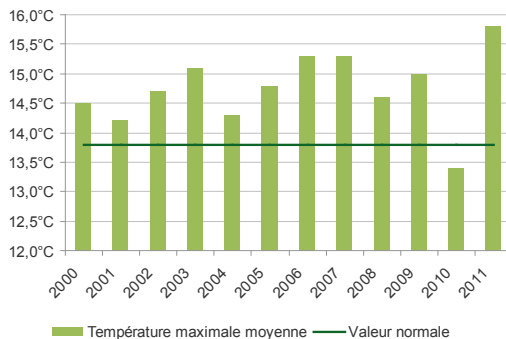
D | Climat

Au cours de la première décennie du XXI^e siècle, les températures minimales et maximales ont presque chaque année dépassé les valeurs « normales » ; seule l'année 2010 a fait exception.

Température minimale moyenne



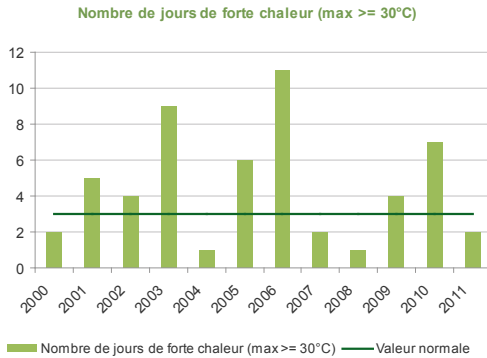
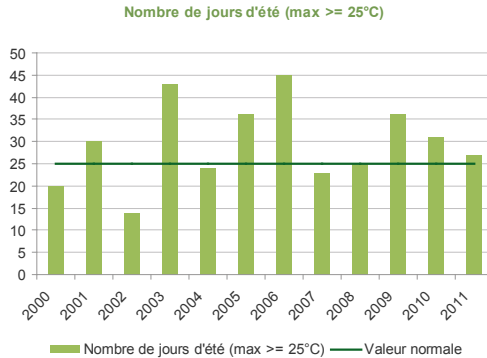
Température maximale moyenne



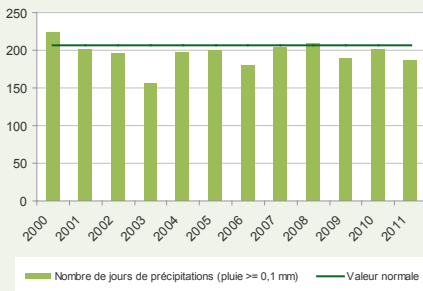
Jusqu'en 2008, le nombre de jours d'hiver a été inférieur aux valeurs normales ; en 2009, les valeurs étaient légèrement supérieures à la norme tandis que 2010 a connu un véritable pic avec 27 jours d'hiver.

Source : Institut Royal Météorologique de Belgique.
Relevés effectués à Uccle.

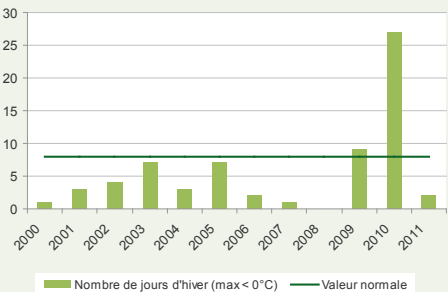
La première décennie s'est aussi caractérisée par plus de journées estivales, voire même tropicales, que la moyenne, mais avec toutefois de fortes fluctuations d'une année à l'autre.



Nombre de jours de précipitations (pluie $\geq 0,1 \text{ mm}$)



Nombre de jours d'hiver (max $< 0^{\circ}\text{C}$)





A | Produit intérieur brut et croissance économique

Le produit intérieur brut (PIB) de la Belgique – soit la production totale de biens et services – s’est élevé à 368,3 milliards d’euros en 2011. Bien que la population de la Belgique ne représente qu’environ 2,2% de la population européenne totale, son PIB aux prix du marché équivaut à 2,9% de celui de l’Union européenne et 3,9% de celui de la zone euro.

Produit intérieur brut aux prix du marché (Millions d’euros)						
	2002	2007	2008	2009	2010	2011
Union européenne	9.946.372,9	12.397.501,2	12.466.842,7	11.745.353,9	12.255.454,4	12.629.458,3
Belgique	268.620,0	335.814,0	346.385,0	340.788,0	354.688,0	368.304,0
Allemagne	2.132.200,0	2.428.500,0	2.473.800,0	2.374.500,0	2.476.800,0	2.570.800,0
France	1.542.927,6	1.886.792,1	1.933.195,0	1.889.231,0	1.932.801,5	1.996.017,4
Luxembourg	23.992,3	37.490,5	39.436,5	37.392,6	40.266,9	42.821,7
Pays-Bas	465.214,0	571.773,0	594.481,0	571.145,0	588.414,0	602.105,0
Royaume-Uni	1.710.109,3	2.054.236,2	1.800.710,8	1.564.475,7	1.706.301,9	1.737.089,2
Etats-Unis	11.254.547,4	10.236.191,2	9.716.820,8	9.993.547,5	10.957.607,3	10.843.390,8
Japon	4.227.909,5	3.181.241,6	3.287.696,3	3.614.690,0	4.144.643,0	4.221.566,3

Note explicative: Les prix du marché sont les prix de l’année concernée. Les prix constants sont des prix par rapport à une année de base. Les prix constants s’obtiennent en corrigeant les prix du marché de l’effet de l’inflation.

Pour pouvoir comparer correctement le PIB entre les pays, il est nécessaire d’apporter des corrections en ce qui concerne le nombre d’habitants et le niveau des prix. Le PIB par habitant en standard de pouvoir d’achat permet de comparer les niveaux du produit intérieur brut des différents pays.

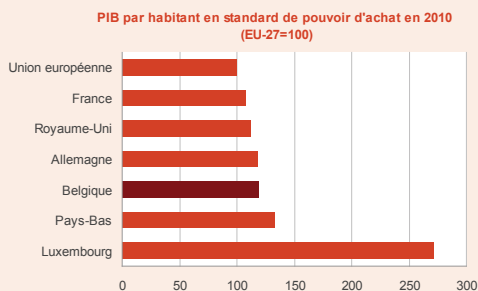
Le PIB par habitant corrigé du standard de pouvoir d’achat de la Belgique qui était encore égal à celui de l’Allemagne en 2009, est passé légèrement devant celui de ce pays en 2010. La Belgique dépasse aussi de 19 points la moyenne de l’Union européenne.

En ce qui concerne la croissance économique, le redressement prudent de 2010 s'est poursuivi à un rythme plus lent en 2011. Malgré ce ralentissement, l'économie belge a affiché une croissance plus forte que la moyenne de l'Union européenne en 2011. Le taux de croissance du PIB de la Belgique, après correction des fluctuations de prix, s'élevait à 1,9% pour une croissance moyenne de 1,5% dans l'UE. Par rapport à nos pays voisins, seule l'Allemagne a enregistré un taux de croissance supérieur.

Taux de croissance du PIB en volume - variation en % par rapport à l'année précédente								
	1990	2000	2005	2009	2010	2011	2012 (f)	2013 (f)
Union européenne	:	3,9	2	-4,3	2	1,5	0	1,3
Belgique	3,1	3,7	1,8	-2,8	2,2	1,9	0	1,2
Allemagne	:	3,1	0,7	-5,1	3,7	3	0,7	1,7
France	2,6	3,7	1,8	-2,7	1,5	1,7	0,5	1,3
Luxembourg	:	8,4	5,4	-5,3	2,7	1,6	1,1	2,1
Pays-Bas	4,2	3,9	2	-3,5	1,7	1,2	-0,9	0,7
Royaume-Uni	0,8	4,5	2,1	-4,4	2,1	0,7	0,5	1,7
Etats-Unis	1,9	4,1	3,1	-3,5	3	1,7	2	2,1
Japon	5,6	2,3	1,3	-5,5	4,4	-0,7	1,9	1,7

(f): prévisions

Note explicative: Le calcul du taux de croissance annuel du PIB en volume est destiné à permettre les comparaisons des dynamiques du développement économique à la fois à travers le temps et entre des économies de différentes tailles. Pour le calcul du taux de croissance du PIB en volume, le PIB à prix constants est évalué avec les prix de l'année précédente et les changements du volume ainsi calculés sont imputés au niveau d'une année de référence. C'est ce qu'on appelle une série chaînée liée. Par conséquent, les mouvements de prix ne contribuent pas à augmenter le taux de croissance.



Produit intérieur brut								
Valeur ajoutée brute par branche d'activité, estimations à prix courants (millions d'euro, données brutes)								
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Croissance 2011/2006	Croissance 2011/2010
Agriculture, chasse, sylviculture et pêche	2.418	2.488	2.077	2.044	2.319	2.015	-16,7%	-13,1%
Industrie	54.050	55.875	55.370	50.041	52.491	56.242	4,1%	7,1%
Construction	15.323	16.637	17.996	17.750	17.999	18.967	23,8%	5,4%
Services	212.348	224.310	234.199	234.887	243.369	251.567	18,5%	3,4%
Commerce, transports et communication	70.203	74.473	76.870	74.544	77.170	80.125	14,1%	3,8%
Activités financières, immobilières, de location et de services aux entreprises	77.736	82.438	85.838	86.338	89.533	91.528	17,7%	2,2%
Administration publique et éducation	39.305	40.957	43.290	44.794	46.210	48.066	22,3%	4,0%
Autres services	25.104	26.442	28.201	29.211	30.456	31.848	26,9%	4,6%
Autres composantes	34.691	36.505	36.744	36.065	38.510	39.513	13,9%	2,6%
Produit intérieur brut aux prix du marché	318.829	335.814	346.385	340.788	354.688	368.304	15,5%	3,8%

Source: Institut des comptes nationaux

Au sein du secteur des services, les 'activités financières, immobilières, de location et de services aux entreprises' représentent la plus grande part en 2011 avec 36,4% de la production totale. Viennent ensuite le 'commerce, les transports et la communication' avec 31,9% et l'administration publique et l'éducation' avec 19,1%.

La ventilation du PIB belge montre que la tendance de la Belgique à être une économie de services se confirme. Remarquons toutefois que la part du secteur tertiaire (services) dans le PIB, qui était encore de 68,6 % en 2010, s'est légèrement tassée à 68,3% en 2011.

Cette légère diminution de la part du secteur tertiaire est due à une hausse de la part du secteur secondaire (industrie et construction) de 19,9% en 2010 à 20,4% en 2011. La part du secteur primaire (agriculture) continue de s'éroder et diminue à 0,5%.

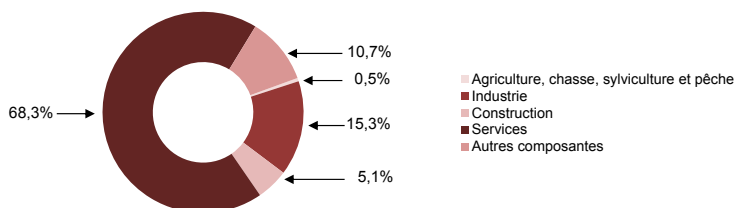
B | Prix

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) permet de comparer les variations des prix au niveau européen. L'évolution de cet indice indique que les prix ont crû moins vite en Belgique que la moyenne européenne entre 2005 et 2011. La hausse était toutefois beaucoup moins prononcée dans nos pays voisins, les Pays-Bas, la France et l'Allemagne. Le Luxembourg, par contre, a connu un plus fort accroissement que la Belgique. En 2011, les prix belges ont augmenté plus vite que la moyenne européenne et, principalement sous l'influence de la hausse des prix énergétiques, l'inflation totale en Belgique a dépassé celle des nos pays voisins, les Pays-Bas, la France et l'Allemagne. Le Luxembourg a de nouveau connu une plus forte progression que la Belgique en 2011.

IPCH indices moyens annuels (2005 = 100)									
	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Inflation 2011
Union européenne	88,45	100	102,31	104,73	108,56	109,63	111,91	115,38	3,1%
Belgique	90,67	100	102,33	104,19	108,87	108,86	111,4	115,27	3,5%
Allemagne	92,4	100	101,8	104,1	107	107,2	108,4	111,1	2,5%
France	90,46	100	101,91	103,55	106,82	106,93	108,79	111,28	2,3%
Luxembourg	87,12	100	102,96	105,69	110,01	110,02	113,1	117,32	3,7%
Pays-Bas	87,06	100	101,65	103,26	105,54	106,57	107,56	110,23	2,5%
Royaume-Uni	93,1	100	102,3	104,7	108,5	110,8	114,5	119,6	4,5%

Note explicative: Les indices harmonisés des prix à la consommation ont été conçus pour permettre des comparaisons internationales de l'inflation des prix à la consommation.

Ventilation du produit intérieur brut 2011



Une comparaison du niveau des prix à la consommation révèle que la Belgique a été relativement chère en 2010. L'indice de la Belgique dépasse de 11,4 points la moyenne de l'UE. La tendance est toutefois en légère baisse par rapport à 2009. Par rapport à nos pays voisins, à l'exception du Luxembourg, la Belgique est aussi plus chère pour les dépenses de consommation.

Niveaux des prix comparés de la consommation finale des ménages y compris les taxes indirectes (UE-27=100)

	1995	2000	2005	2008	2009	2010
Union européenne	100	100	100 (b)	100	100	100
Belgique	113,7	102	106,4 (b)	110,3	112,3	111,4
Allemagne	118,8	106,5	103,3 (b)	103,5	106,1	104,3
France	118,5	105,9	108,2 (b)	110,7	112,4	110,8
Luxembourg	113,6	101,5	111,6 (b)	117,2	120,9	120,5
Pays-Bas	111,3	100,1	104,7 (b)	104,1	107,8	107,6
Royaume-Uni	92,4	120	109,8 (b)	103	96,6	100,2
Etats-Unis	88,3	121,2	92,6	81,8	88,7	92,3
Japon	185,9	198,4	120,3	101,9	119,7	128,5

(b) rupture de série

Note explicative: La proportion est exprimée par rapport à la moyenne de l'UE (EU27 = 100). Si l'indice des niveaux des prix comparés d'un pays est supérieur (inférieur) à 100, le pays concerné est relativement cher (bon marché) par rapport à la moyenne de l'UE.

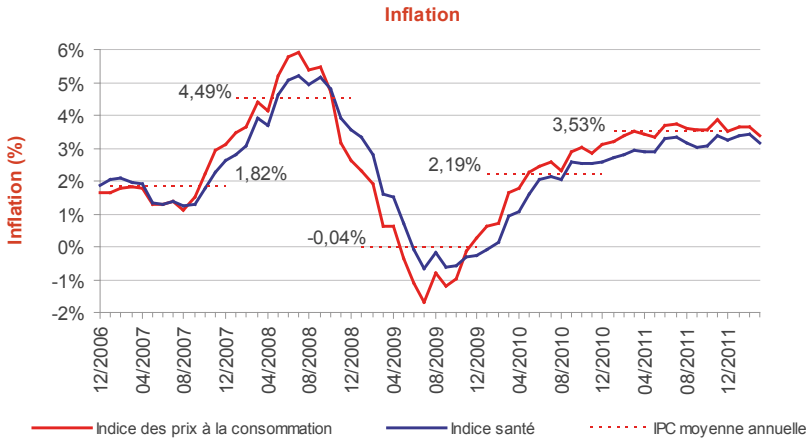


L'indice national belge des prix à la consommation a atteint 117,7 points en 2011, ce qui a résulté en une inflation de 3,5% sur base annuelle contre 2,2% en 2010.

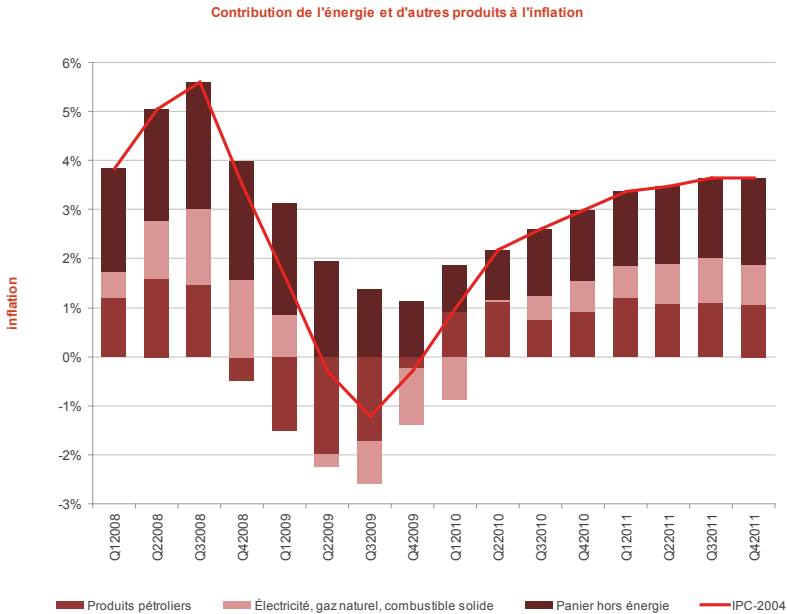
Indices des prix à la consommation (base 2004=100) et inflation en Belgique									
2004 =100	Général (IPC)	Inflation	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Ser-vices	Loy-er	Général sans produits pétroliers	Général sans produits énergétiques	Indice santé
2000	92,6	2,5	90,6	94,5	91,3	92,0	92,3	92,1	92,8
2001	94,9	2,5	94,4	96,1	93,5	93,7	95,0	94,6	95,2
2002	96,4	1,6	96,5	96,7	96,0	96,0	96,9	96,7	97,0
2003	97,9	1,6	98,5	97,8	97,7	98,2	98,5	98,4	98,4
2004	100,0	2,1	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2005	102,8	2,8	101,9	103,6	102,3	102,0	101,8	101,7	102,1
2006	104,6	1,8	104,2	105,2	103,9	105,6	103,9	105,6	104,0
2007	106,5	1,8	108,0	106,3	105,8	107,4	105,9	107,3	105,8
2008	111,3	4,5	114,2	112,6	107,9	109,5	109,4	107,9	110,3
2009	111,3	0,0	115,5	109,5	111,0	111,7	110,9	109,9	110,9
2010	113,7	2,2	117,2	113,0	112,6	112,9	112,4	111,4	112,8
2011	117,7	3,5	120,1	119,0	115,1	114,1	115,3	113,4	116,1

L'indice santé est déduit de l'indice des prix à la consommation qui reflète l'évolution des prix de tous les biens et services. La valeur de l'indice santé s'obtient en soustrayant certains produits du panier de l'indice des prix à la consommation, à savoir les boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), le tabac et les carburants, à l'exception du LPG. L'indice santé est notamment utilisé pour l'indexation des loyers et constitue la base de l'indice lissé (= la valeur moyenne de l'indice santé des 4 derniers mois). L'indice lissé sert de base à l'indexation des pensions, des allocations sociales et de certains salaires et traitements.





L'indice santé est inférieur à l'indice des prix à la consommation en 2011 principalement parce que son calcul n'intègre pas la hausse des prix des carburants. D'un autre côté, il ne tient pas non plus compte des baisses des prix des carburants. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'indice santé était supérieur à l'indice des prix à la consommation en 2008.



En 2011, l'inflation était déterminée pour moitié par les produits énergétiques, la contribution des produits pétroliers ayant été un peu plus importante que celle de l'électricité, du gaz naturel et des autres combustibles solides.

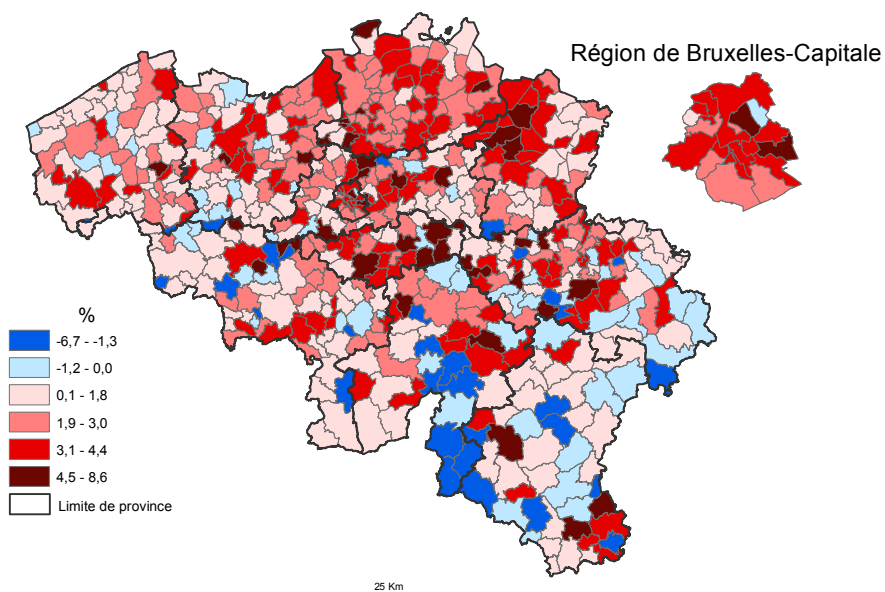
C | Demographie des entreprises

Demographie des entreprises					
	2007	2008	2009	2010	2011
Entreprises actives début d'année courante	722.208	739.544	755.657	763.831	779.791
Primo-assujettissements	65.138	62.996	59.432	65.195	67.155
Ré-assujettissements	7.358	7.455	7.631	8.507	9.150
Radiations/ cessations	-55.160	-54.338	-58.889	-57.742	-58.319
Emigration: Région de Bruxelles-Capitale	-2.625	-2.522	-2.248	-2.605	-2.417
Emigration: Région flamande	-1.623	-1.601	-1.568	-1.731	-1.675
Emigration: Région wallonne	-1.269	-1.356	-1.186	-1.316	-1.369
Emigration: autres - étrangers	-642	-562	-388	-428	-362
Immigration: Région de Bruxelles-Capitale	1.983	2.027	1.782	2.007	2.012
Immigration: Région flamande	1.955	1.919	1.646	1.997	1.777
immigration: Région wallonne	1.993	1.883	1.820	1.894	1.849
Immigration: autres - étrangers	228	212	142	182	185
Entreprises actives fin d'année courante	739.544	755.657	763.831	779.791	797.777

Fin 2011, notre pays comptait presque 798.000 entreprises assujetties à la TVA. Environ 60% d'entre elles étaient localisées en Région flamande, 30% en Région wallonne et 10% dans la Région de Bruxelles-Capitale. La hausse par rapport à 2010 est de 2% et est similaire à celle observée entre 2010 et l'année précédente. En 2011, le nombre de radiations/cessations a à nouveau augmenté de 1% par rapport à 2010, alors qu'en 2010, ce chiffre avait baissé de 2% par rapport à 2009.



Augmentation/diminution en % des assujettis en 2011



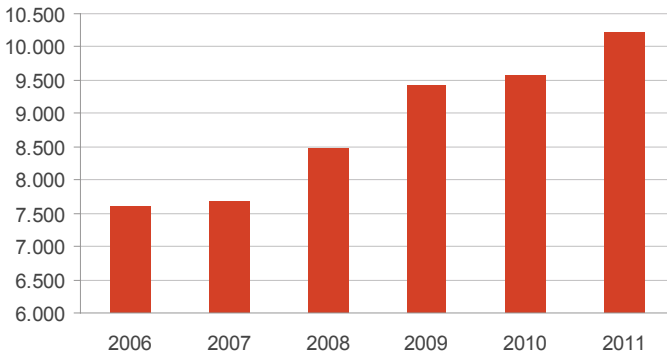
Note explicative: La carte donne la différence entre les créations et les radiations de l'année 2011 par rapport au nombre d'actifs exprimé pour la région en 2010. Les valeurs positives indiquent qu'il y a d'avantage de créations que de radiations pour la commune. Les valeurs négatives indiquent une diminution du nombre d'entreprises dans la commune dans la proportion indiquée.

D | Faillites des entreprises

En 2011, 10.224 faillites ont causé la perte de 23.112 emplois. Le nombre de faillites a augmenté de presque 7% par rapport à 2010. Ce chiffre est presque trois fois supérieur à la hausse de 2010 par rapport à 2009 mais reste inférieur au niveau observé en 2009 et 2008 (respectivement 10% et 11%).

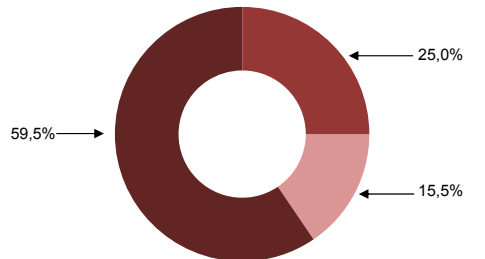
La plupart des faillites surviennent dans les secteurs des services et du commerce qui représentent respectivement 31% et 26%. Elles sont la cause de 50% des emplois perdus en 2011. En moyenne, ce sont toutefois les faillites dans le secteur industriel qui ont l'impact le plus lourd: 6,2 emplois perdus par faillite dans ce secteur en 2011.

Nombre de faillites 2006-2011



On ne relève pratiquement aucune différence régionale en ce qui concerne le nombre moyen d'emplois perdus par faillite. Le nombre de faillites par rapport au nombre d'entreprises actives fin 2011 diffère peu entre la Région flamande et la Région wallonne et atteint 1%. Par contre, dans la Région de Bruxelles-Capitale, le nombre de faillites est nettement supérieur: près de 3% des entreprises actives.

Perte d'emploi en 2011



■ employeurs ■ personnel à temps plein ■ personnel à temps partiel

4 | Immobilier et construction

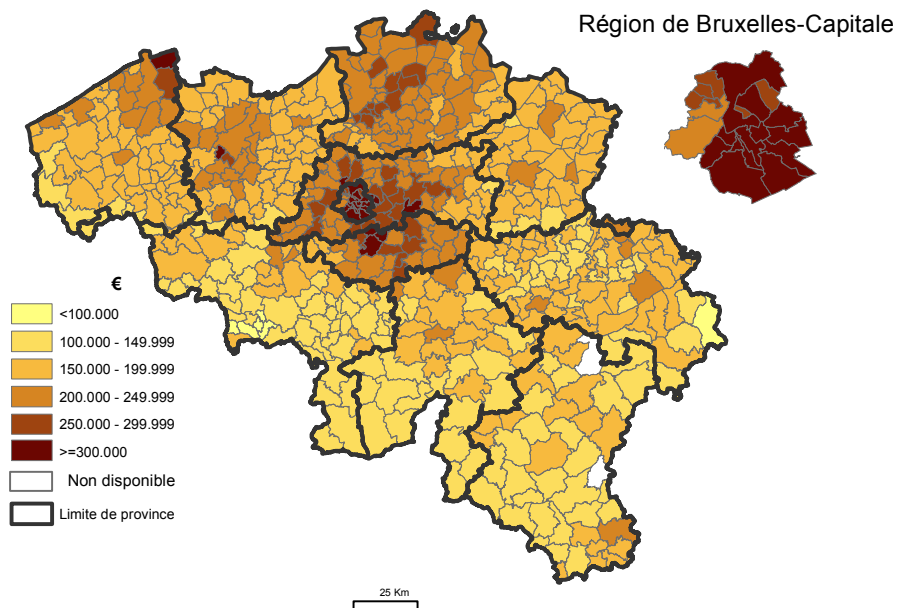
A | Prix de l'immobilier

En 2011, le prix moyen d'une maison d'habitation était de 188.391 euros. Une villa coûtait 330.865 euros. Les appartements moyens se vendaient 195.402 euros. Le prix des terrains à bâtir s'élevait en moyenne à 102,6 euros/m². Depuis 1975, le prix de vente moyen d'une maison d'habitation a été multiplié par dix, alors que, sur la même période, le niveau général des prix ne s'est accru que d'un facteur dépassant à peine trois. Au cours des trente-cinq dernières années, la valeur des maisons a donc augmenté trois fois plus vite que celle des autres produits.

Transactions et prix moyen de vente de maisons d'habitation et de terrains à bâtir						
	1975	2000	2005	2009	2010	2011
Maisons d'habitation ordinaires						
- nombre de transactions	51.561	69.082	69.145	61.630	65.704	67.597
- prix moyen (euros)	18.765	79.661	131.948	172.260	181.032	188.391
Villas, bungalows, maisons de campagne						
- nombre de transactions	2.696	7.977	16.623	16.095	17.738	17.956
- prix moyen (euros)	67.074	266.927	262.630	301.454	319.578	330.865
Appartements, studios						
- nombre de transactions	16.081	30.047	32.959	37.191	44.396	41.775
- prix moyen (euros)	30.011	88.943	141.267	177.823	189.723	195.402
Terrains à bâtir						
- nombre de transactions	49.002	27.175	26.920	17.586	19.817	18.425
- prix moyen (euros/m ²)	8,8	38,5	71,3	94,7	102,9	102,6

Note explicative: La statistique des prix immobiliers se base sur toutes les transactions immobilières sur lesquelles des droits d'enregistrement ont dû être payés. Les données proviennent du Cadastre du SPF Finances.

Prix moyen des maisons d'habitation par commune - 2011



La carte ci-dessus montre dans les zones foncées les prix les plus élevés : autour des grandes villes comme Bruxelles, Anvers et Gand et à la côte avec Knokke-Heist en tête. Les prix dans les environs d'Arlon sont tirés vers le haut par les navetteurs vers le Grand-Duché du Luxembourg.



B | Permis de bâtir

Pendant l'année de crise 2009, le nombre de permis de bâtir pour de nouveaux bâtiments résidentiels avait diminué de plus de 11% par rapport à 2008. 2010 s'était caractérisée par un net redressement mais le nombre de permis de bâtir pour de nouveaux bâtiments résidentiels s'est à nouveau replié de plus de 13% en 2011. Les maisons unifamiliales ont accusé la plus forte baisse en 2011 alors que cette position était occupée par les appartements en 2009. Avec une baisse de -15% en 2011, la Flandre affiche un recul plus net que la Wallonie (-9,7%). Dans la Région de Bruxelles-Capitale, le nombre de permis de bâtir pour la construction de nouveaux bâtiments résidentiels diminue même de plus de 23%. Remarquons que la précédente baisse, intervenue en 2009, avait été plus prononcée en Wallonie (-15,2%) qu'en Flandre (-9,5%).

Permis de bâtir							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
A. Nouveaux bâtiments							
Bâtiments résidentiels							
Nombre de bâtiments	31.518	30.687	27.529	27.688	24.515	27.077	23.484
- Région de Bruxelles-Capitale	339	309	244	298	240	223	173
- Région flamande	22.072	20.506	18.326	18.198	16.476	18.766	15.940
- Région wallonne	9.107	9.872	8.959	9.192	7.799	8.088	7.371
Nombre de logements	59.384	61.083	53.923	52.629	45.437	49.774	44.326
- Nombre de bâtiments avec un logement	27.776	26.596	23.841	24.300	21.671	24.119	20.854
- Nombre d'appartements	31.608	34.487	30.082	28.329	23.766	25.655	23.472
Superficie habitable moyenne par logement (m ²)	104	103	103	105	107	105	105
Bâtiments non-résidentiels							
Nombre de bâtiments non-résidentiels	4.221	4.508	4.521	4.775	4.420	4.749	4608
B. Renovation							
Nombre de transformations de bâtiments résidentiels	28.014	28.734	27.792	28.528	27.728	28.842	26.937
Nombre de transformations de bâtiments non-résidentiels	5.988	6.073	5.968	5.861	5.225	5.245	5.187

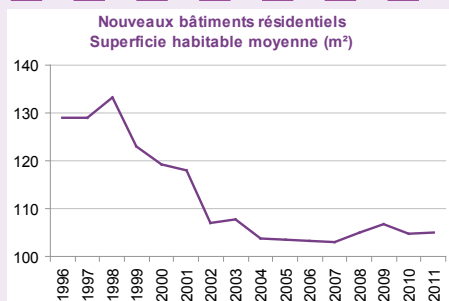
Le Belge habite des logements de plus en plus petits: la superficie moyenne habitable d'un nouveau logement en Belgique a baissé de 19% en 15 ans, passant 129 m² à 105 m².

C I Inventaire des bâtiments belges

Depuis 1992, le nombre de bâtiments en Belgique a augmenté de 12,7%. Au 1er janvier 2011, la Belgique comptait 4.394.166 bâtiments. Sur la même période, le nombre de logements a progressé de 19,4%, pour atteindre 5.131.391 unités. La Flandre a enregistré la plus forte augmentation: 21,7% de logements et 14% de bâtiments en plus. La Wallonie est proche de la moyenne belge avec 18,3% de logements et 12,2% de bâtiments en plus. L'augmentation du nombre de bâtiments est moins prononcée dans la Région de Bruxelles-Capitale (0,5%) que dans les deux autres régions mais le nombre de logements s'y est par contre accru de 11,1%.

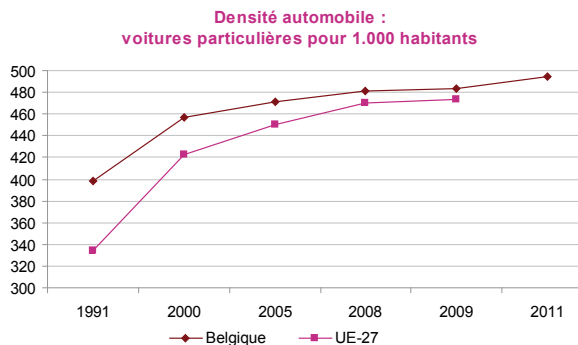
Le parc de bâtiments, Belgique et régions (2011)				
	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Nombre de bâtiments	194.069	2.590.288	1.609.809	4.394.166
Nombre de bâtiments érigés après 1981	10.797	704.878	287.646	1.003.321
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m ²	6.970	34.546	43.642	85.158
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 à 64 m ²	7.626	155.146	161.095	323.867
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 à 104 m ²	70.837	614.397	431.871	1.117.105
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m ²	32.102	1.352.089	663.345	2.047.536
Nombre de bâtiments équipés de chauffage central ou de conditionnement d'air	110.622	1.570.456	785.486	2.466.564
Nombre de logements	545.313	2.985.366	1.600.712	5.131.391

L'âge des bâtiments varie fortement d'une région à l'autre. En Flandre, 27,2% des bâtiments ont été construits après 1981, contre 17,9% en Wallonie et 5,6% dans la Région de Bruxelles-Capitale.



5 | Mobilité et transport

A | Véhicules



La densité automobile en Belgique est légèrement supérieure à la moyenne européenne et équivaut à celle des pays voisins.

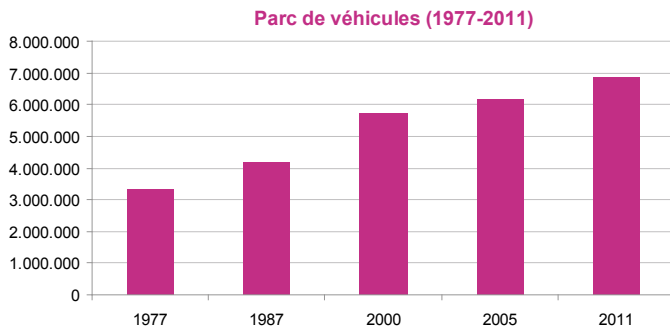
En 1977, la Belgique comptait une voiture par 3,55 habitants. Aujourd'hui, ce chiffre tend vers une voiture pour deux habitants : de plus en plus de véhicules circulent donc sur nos routes. En l'espace de 10 ans, la densité automobile a augmenté de près de 25%.

Densité automobile : voitures particulières pour 1.000 habitants

	1991	2000	2005	2008	2009
Union européenne	334	423	450	470	473 (e)
Belgique	398	457	471	481	483
Allemagne	393	533	559	503	509
France	408	463	480	:	:
Luxembourg	522	630	666	678	:
Pays-Bas	371	412	435	460	462
Royaume-Uni	362	426	471	464	459

(.): non disponible (e): valeur estimée

Mi-2011, près de 6,9 millions de véhicules étaient en circulation. La plupart (près de 5,5 millions) étaient des voitures de tourisme, soit presque une voiture pour chaque Belge âgé entre 25 et 60 ans ! Sur nos routes circulent en outre plus de 760.000 camions, véhicules tous-terrains, camionnettes, camions-citernes et tracteurs routiers immatriculés en Belgique. En 2000, ceux-ci n'étaient encore qu'environ 550.000; il s'agit donc d'une hausse de près de 39% en l'espace de dix ans.



Parc de véhicules							
Au 1 août + évolution	1977	1987	2000	2005	2011	Evolution 2011/2000	Evolution 2011/1977
Parc de véhicules (y compris motocyclettes)	3.315.071	4.158.127	5.735.034	6.158.742	6.861.777	19,6%	107,0%
Voitures particulières	2.773.344	3.497.818	4.678.376	4.918.544	5.407.015	15,6%	95,0%
- roulant à l'essence	2.595.302	2.682.730	2.732.352	2.422.338	2.005.481	-26,6%	-22,7%
- roulant au diesel	114.622	696.791	1.867.351	2.416.818	3.341.480	78,9%	2815,2%
Autobus et autocars	19.517	16.095	14.722	15.391	16.100	9,4%	-17,5%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises (a)	236.421	296.415	502.979	604.437	714.370	42,0%	202,2%
Tracteurs (b)	34.682	31.627	45.452	47.646	46.844	3,1%	35,1%
Tracteurs agricoles	114.517	146.550	162.123	168.284	180.174	11,1%	57,3%
Véhicules spéciaux (c)	32.489	38.527	53.544	58.147	63.316	18,3%	94,9%
Motocyclettes (d)	104.101	131.095	277.838	346.293	433.958	56,2%	316,9%
Habitants par voiture particulière au 1 août	3,55	2,84	2,19	2,12	2,03		

[a] Camions, camionnettes, tous terrains, camions-citernes.

[b] Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires moteurs auxquels sont attelées des semi-remorques (véhicule sans essieu avant).

[c] Les véhicules spéciaux sont des véhicules lents dont les dimensions ou poids excèdent les valeurs maximales normalement admises pour effectuer un transport de marchandises. Il faut savoir que la masse maximale autorisée en Belgique ne doit pas dépasser 44 tonnes. Les véhicules de cette catégorie ne peuvent donc circuler sur la voie publique que dans des conditions très strictes.

[d] Tous motocycles roulant à plus de 40 km/h, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs.

Après la sévère chute du nombre d'immatriculations belges de véhicules neufs en 2009, il y eut en 2010 une hausse de presque 13%, puis une hausse plus limitée en 2011.

Un élément frappant est la forte augmentation des voitures d'occasion en 2011 et, toutes proportions gardées, du nombre de tracteurs agricoles (neufs et d'occasion). D'autre part, les immatriculations d'autobus et d'autocars ont continué de baisser en 2011.

Immatriculation de véhicules						
	1998	2008	2010	2011	Evolution 2011/1998	Evolution 2011/2010
Immatriculation de véhicules neufs	549.172	656.112	644.275	682.399	+24,26%	+5,92%
Voitures particulières	463.724	540.542	551.661	577.382	+24,51%	+4,66%
Autobus et autocars	1.031	1.207	1.020	717	-30,46%	-29,71%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises (a)	54.711	70.497	56.793	66.037	+20,70%	+16,28%
Tracteurs (b)	5.495	6.331	3.409	5.355	-2,55%	+57,08%
Tracteurs agricoles	2.944	3.901	2.860	3.283	+11,51%	+14,79%
Motocyclettes (c)	21.267	30.112	26.343	26.845	+26,23%	+1,91%
Immatriculation de véhicules d'occasion (d)	755.199	742.926	776.324	854.815	+13,19%	+10,11%
Voitures particulières	677.272	653.109	676.572	745.858	+10,13%	+10,24%
Autobus et autocars	1.137	810	768	727	-36,06%	-5,34%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises (a)	66.048	77.426	87.584	95.247	+44,21%	+8,75%
Tracteurs (b)	4.698	3.288	3.568	3.963	-15,64%	+11,07%
Tracteurs agricoles	6.044	8.293	7.832	9.020	+49,24%	+15,17%

(a) Camions, camionnettes, tous terrains, camions-citernes.

(b) Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires moteurs auxquels sont attelées des semi-remorques (véhicule sans essieu avant).

(c) Tous motocycles roulant à plus de 40 km/h, soit toutes les motocyclottes et la plupart des vélomoteurs.

(d) Motocyclottes non comprises.

B | Transport de marchandises

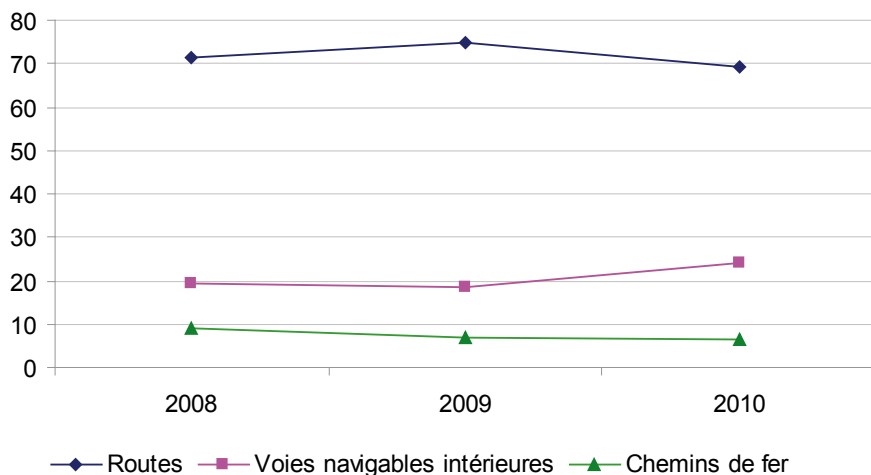
Pour les marchandises, le transport par route reste en Belgique le mode de transport le plus important (près de 70% du transport total), quoiqu'en léger recul au profit de la navigation intérieure.

Le transport de marchandises par rail poursuit sa baisse depuis 2008.

En ce qui concerne les quantités totales transportées sur le territoire belge pour l'ensemble des différents modes de transport, les parts respectives du trafic intérieur (47%), des entrées (22%), des sorties (22%) et du transit (8%) restent à peu près constantes au fil des ans.

Répartition selon le moyen de transport

(% du total du transport de fret terrestre belge en tonnes) (1)



(1) transport effectué par des véhicules belges + étrangers

Le transport routier de marchandises effectué par des véhicules immatriculés en Belgique ne s'est rétabli que fort lentement en 2010.

Par rapport à 2000, le transport de marchandises effectué par des véhicules belges a baissé d'environ 30%. La délocalisation à l'étranger du transport par camion en est probablement la cause.

Transport routier de marchandises par des véhicules immatriculés en Belgique

	Unité	1996	2000	2005	2008	2009	2010	2010/ 2009	2010/ 2000
Poids transporté	1.000 t	367.603	411.623	337.863	317.599	297.824	296.149	-1%	-28%
Tonnes/km	mln tkm	42.756	51.023	43.846	38.355	36.173	35.001	-3%	-31%

Il s'agit du transport routier de marchandises (en territoire belge et étranger) effectué par des véhicules immatriculés en Belgique ayant une charge utile d'une tonne au moins.

La navigation maritime demeure un secteur important pour notre pays et un indicateur de la situation de notre économie. En 2009, la crise économique fut durement ressentie, mais un redressement modéré suivit dès 2010. En 2011 également, la quantité de marchandises chargées et déchargées a augmenté, en dépit d'une activité navale en baisse.

Le transport de passagers (croisières non comprises) continue de reculer à cause du succès de l'Eurostar et de l'offre réduite des liaisons par ferry.

Navigation maritime

	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2011/ 2010
Navires de mer entrés (a)	32.594	30.785	34.028	27.441	28.812	28.306	-1,8%
Navires de mer sortis (a)	30.385	28.342	34.995	28.114	29.640	29.262	-1,3%
Chargements (x 1.000 t)	68.801	89.999	102.907	91.272	100.794	102.543	+1,7%
Déchargements (x 1.000 t)	111.082	116.667	138.370	110.692	125.561	128.375	+2,2%
Passagers débarqués (x 1.000)	766	391	333	276	300	243	-19,0%
Passagers embarqués (x 1.000)	757	391	339	290	310	254	-18,1%

(a) Y compris le transit extra-communautaire.

C | Accidents de la route

Victimes d'un accident de la route: nombre de décès par million d'habitants

	1998	2003	2005	2008	2010
Union européenne	123	102	132	78	62
Belgique	147	117	143	88	77*
Allemagne	95	80	116	54	45
France	153	101	154	67	62
Luxembourg	135	118	173	72	64
Pays-Bas	68	63	86	41	32
Royaume-Uni	61	62	65	43	31

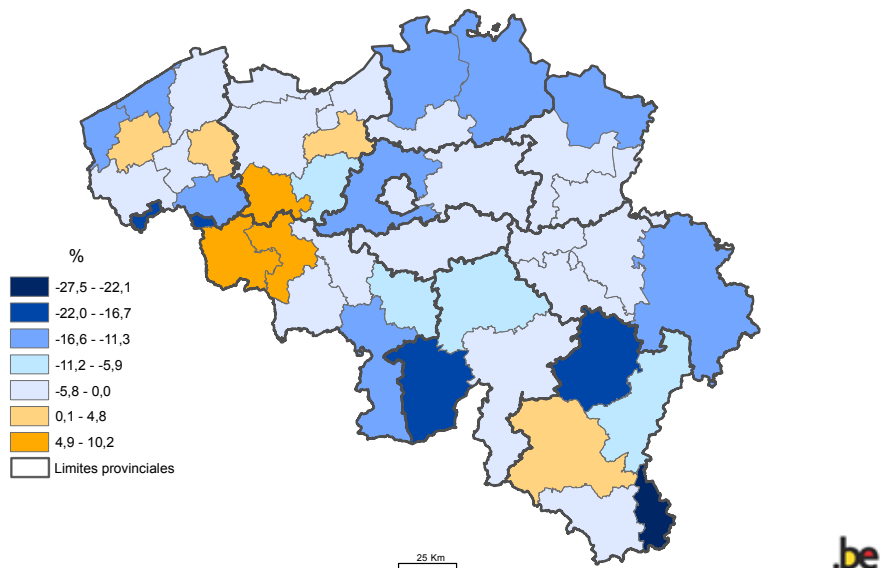
Victimes d'un accident de la route: nombre de décès en chiffres absolus

	1998	2003	2005	2008	2010
Union européenne	58.982	50.351	45.346	34.500	30.900
Belgique	1.500	1.214	1.089	943	840*
Allemagne	7.792	6.613	5.361	4.152	3.648
France	8.920	6.058	5.318	4.273	3.992
Luxembourg	57	53	46	47	32
Pays-Bas	1.066	1.028	750	644	537
Royaume-Uni	3.581	3.658	3.336	2.337	1.905

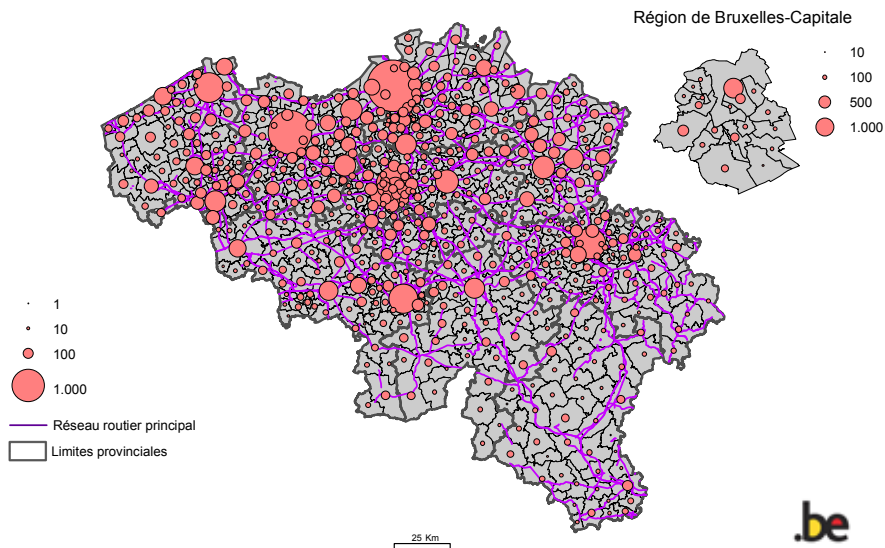
* Chiffres Eurostat + mise à jour pour la Belgique par la Direction générale Statistique et Information économique.

En 2010, le nombre total d'accidents avec tués et blessés pour l'année entière a diminué de presque 4% par rapport à 2009, en passant de 47.798 accidents de la route à 45.927. Cette diminution est aussi tout à fait remarquable en ce qui concerne la gravité des accidents : moins de victimes (3,8%), moins de tués à 30 jours (10,9%), moins de blessés graves (10,0%) et moins de blessés légers (3,0%). Cela confirme l'évolution à long terme sur tout le territoire belge.

Evolution du nombre d'accidents de la route par arrondissement entre 2005 et 2010



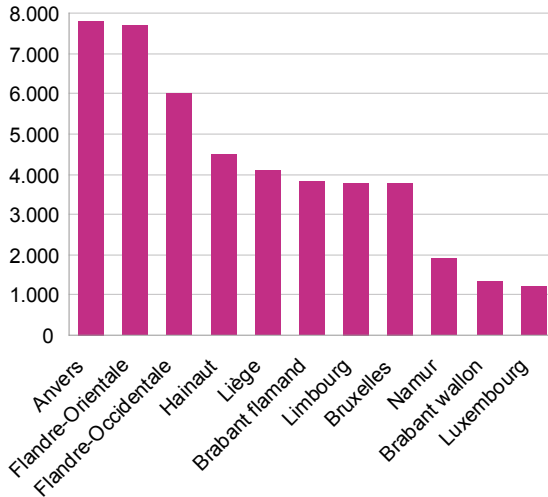
Nombre d'accidents par commune 2010



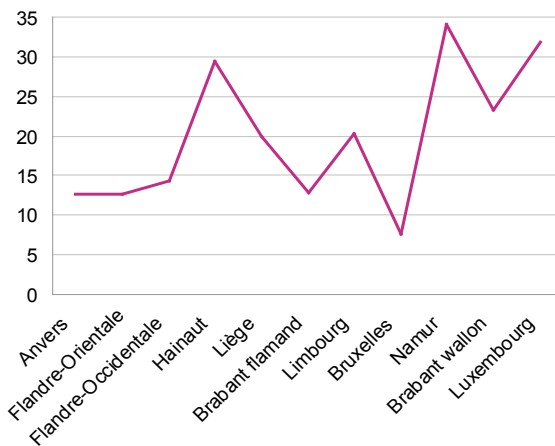


Le nombre d'accidents varie fortement d'un endroit à l'autre du pays. Les provinces d'Anvers, de Flandre-Orientale et de Flandre-Occidentale connaissent un nombre plus élevé d'accidents. Par contre, lorsqu'on regarde la gravité de ces accidents, ce sont les provinces du Hainaut, de Namur et du Luxembourg qui se distinguent avec un nombre plus élevé de décès par mille accidents.

Nombre d'accidents selon les provinces - 2010



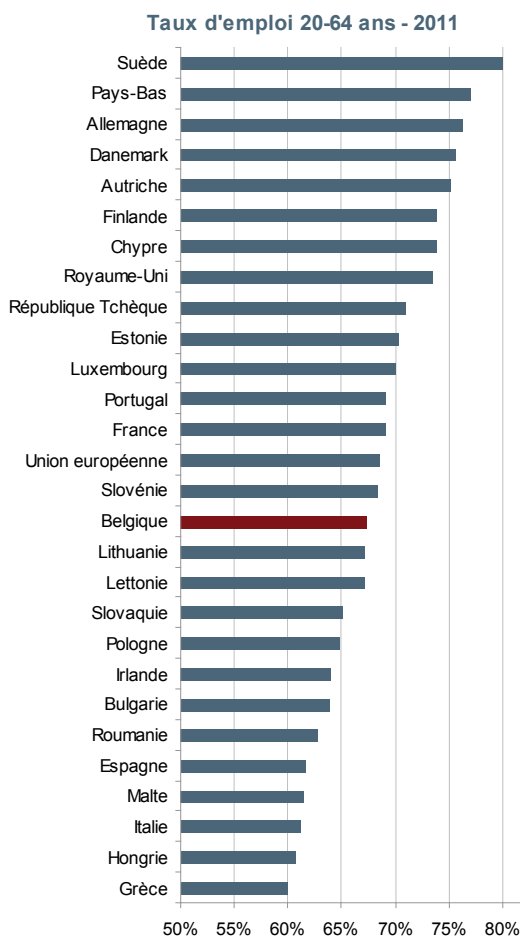
Nombre de décès par mille accidents selon les provinces - 2010





A | Emploi et taux d'emploi

« Europe 2020 », la nouvelle stratégie à long terme de l'Union européenne pour une économie forte et durable offrant de nombreux d'emplois, prévoit un taux d'emploi de 75% pour les Européens âgés de 20 à 64 ans d'ici 2020. La Belgique, comme tous les Etats membres de l'Union européenne, s'est fixé un objectif national : 73,2%.



En Belgique, 67,3% des personnes âgées de 20 à 64 ans avaient un emploi en 2011. Le taux d'emploi belge est légèrement inférieur à la moyenne européenne qui s'élève à 68,6%. Les taux d'emploi les plus élevés sont observés en Suède, aux Pays-Bas et en Allemagne. La Grèce, la Hongrie et l'Italie affichent les taux d'emploi les plus bas.

Sur l'ensemble des personnes ayant un emploi en Belgique (4,5 millions), plus de 2,5 millions travaillent en Flandre, 1,15 million en Wallonie tandis que Bruxelles occupe plus de 700.000 personnes.

La majeure partie de la population occupée (3,9 millions) travaille dans la région dans laquelle elle habite. Cela représente 86,5% de la population occupée. Plus de 500.000 personnes résidant en Belgique font la navette vers une autre région pour exercer leur emploi et un peu plus de 100.000 personnes traversent même les frontières nationales à cet effet. Les plus importants flux de mobilité s'effectuent au départ de la Flandre et de la Wallonie en direction de Bruxelles. 361.000 Flamands et Wallons font en effet la navette vers Bruxelles. Les flux de mobilité entre la Flandre et la Wallonie sont plus limités. En 2011, 53.000 Wallons travaillaient en Flandre tandis que 28.000 Flamands gagnaient leur pain en Wallonie. Enfin, 45.000 Bruxellois travaillaient en Flandre et 21.000 en Wallonie.



Lieu de résidence versus lieu d'emploi (2011)

		Lieu d'emploi				
		Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne	Etranger	Total
Résidence	Région de Bruxelles-Capitale	342.000	45.000	21.000	5.000	413.000
	Région flamande	234.000	2.455.000	28.000	43.000	2.760.000
	Région wallonne	127.000	53.000	1.104.000	53.000	1.336.000
	Total	703.000	2.553.000	1.153.000	101.000	4.509.000

Le travail à temps partiel connaît un succès grandissant depuis des années et le nombre de travailleurs à temps partiel a poursuivi sa progression en 2011. Pour la première fois, la barre du million de salariés travaillant à temps partiel a été dépassée. Concrètement, 1.020.000 personnes travaillent à temps partiel, dont 819.000 femmes et 201.000 hommes.

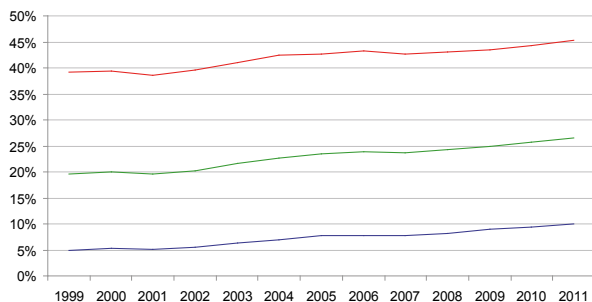
En 1999, 19,5% des salariés travaillaient à temps partiel. Ce pourcentage est grimpé à 26,6% en 2011. Même si le pourcentage d'hommes travaillant à temps partiel a doublé entre 1999 et 2011, le travail à temps partiel reste surtout populaire auprès des femmes. Ainsi, en 2011, 45,3% des femmes salariées travaillaient à temps partiel contre 9,9% des salariés masculins.

Belges ayant un emploi à temps partiel (% de l'emploi total)*		
selon section NACE		2011
A	Agriculture, sylviculture et pêche	23,0
B	Industries extractives	12,3
C	Industrie manufacturière	13,5
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	7,1
E	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	9,7
F	Construction	7,8
G	Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	30,3
H	Transports et entreposage	16,1
I	Hébergement et restauration	47,4
J	Information et communication	12,0
K	Activités financières et d'assurance	23,1
L	Activités immobilières	31,7
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	19,9
N	Activités de services administratifs et de soutien	36,9
O	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	23,1
P	Enseignement	30,0
Q	Santé humaine et action sociale	49,1
R	Arts, spectacles et activités récréatives	32,8
S	Autres activités de services	39,8
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages comme producteurs de biens et services pour usage privé	77,8
U	Activités des organismes extra-territoriaux	6,4
	Total	26,6

* A l'exception des emplois ALE et des travailleurs occasionnels

La Nomenclature européenne des activités économiques (NACE) constitue le cadre de référence pour la production et la diffusion des statistiques relatives aux activités économiques en Europe.

Evolution de la proportion de personnes occupées à temps partiel parmi les salariés (1999-2011)



L'importance du travail à temps partiel varie fortement selon le secteur d'emploi. Le travail à temps partiel est surtout fréquent dans les secteurs occupant beaucoup de femmes. Ainsi, près de 78% du personnel (essentiellement féminin) travaillant pour des ménages privés est à temps partiel. Dans les secteurs des soins de santé et de l'action sociale, cela concerne un peu moins de la



moitié des travailleurs (49,1%). Le travail à temps partiel est aussi populaire dans les secteurs suivants: 'l'hébergement et la restauration' (47,4%), les 'activités de services administratifs et de soutien' (36,9%), les 'arts, spectacles et activités récréatives' (32,8%), les 'activités immobilières' (31,7%), le 'commerce, la réparation de véhicules automobiles et de motocycles' (30,3%) et l'enseignement (30,0%).

Le travail à temps partiel est le moins répandu dans les secteurs suivants : les organismes extra-territoriaux (6,4%), la production et la distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et air conditionné (7,1%) et la construction (7,8%).

Une personne travaillant à temps partiel en Belgique a presté en moyenne 23,7 heures par semaine en 2011, soit davantage que la moyenne européenne et qu'une personne travaillant à temps partiel dans nos pays voisins. Les personnes travaillant à temps plein ont presté en moyenne 41,4 heures par semaine en 2011, soit juste un peu moins que la moyenne de l'UE qui est de 41,6 heures par semaine.

Nombre d'heures travaillées par semaine pour un travail à temps plein								
Moyenne annuelle								
	1997	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011
Union européenne	:	:	41,9	41,8	41,8	41,6	41,6	41,6
Belgique	40,6	38,5	41,1	41,2	40,9	41	41,2	41,4
Allemagne	41,7	41,8	41,5	41,7	41,7	41,8	41,8	41,9
France	41,1	40,2	41	41,1	41	41,1	41,1	41,2
Luxembourg	40,3	40,7	40,9	39,9	40	40,9	40,6	40,5
Pays-Bas	41,3	41	40,7	40,9	40,8	40,8	41	40,9
Royaume-Uni	44,9	44,2	43,2	43	43	42,8	42,8	42,8

Nombre d'heures travaillées par semaine pour un travail à temps partiel								
Moyenne annuelle								
	1997	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011
Union européenne	:	:	19,8	20	20	20	20,1	19,9
Belgique	21,5	22,5	23,1	23,6	23,6	23,8	23,9	23,7
Allemagne	18,2	17,8	17,4	17,9	17,9	18,2	18,3	18,1
France	22,6	23,1	23,3	23,4	23,4	23,1	23,1	23,1
Luxembourg	19,9	21,3	21,2	22,2	22,2	19,8	20,7	21,6
Pays-Bas	18,6	18,7	19	19,3	19,5	19,6	19,7	19,8
Royaume-Uni	17,8	18,2	18,8	18,8	18,8	18,8	18,9	18,8

(:): non disponible

Note explicative: Le nombre moyen d'heures correspond au nombre d'heures normalement travaillées par la personne. Ce chiffre inclut les heures supplémentaires, rémunérées ou non, normalement effectuées par la personne. Il ne comprend pas la durée du trajet entre le domicile et le lieu de travail ni la pause déjeuner.

B | Rémunération

Les femmes gagnent moins que les hommes. En 2010, le salaire horaire moyen des femmes était en effet inférieur de 8,6 % au salaire moyen de leurs collègues masculins. Toutefois, dans une perspective internationale, le score de la Belgique est très bon puisque l'écart salarial dans l'Union européenne atteint 16,4 %.

Ecart de rémunération entre hommes et femmes - non ajusté (en %)					
	2006	2007	2008	2009	2010
Union européenne	17,7	17,6	17,4	16,9	16,4
Belgique	9,5	9,1	9	8,8	8,6
Allemagne	22,7	23	23,2	23,2	23,1
France	15,4	16,9	17,1	15,5	16
Luxembourg	10,7	12,5	12,4	12,5	12
Pays-Bas	23,6	23,6	19,6	19,2	18,5
Royaume-Uni	24,3	21,1	21,4	20,6	19,5

Note explicative: L'écart de rémunération non ajusté entre hommes et femmes représente la différence entre l'écart de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés et des femmes salariées en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des hommes salariés. La population comprend tous les salariés des entreprises, occupant 10 salariés et plus.

Avec un coût moyen de 39,3 euros de l'heure, le travail est nettement plus cher

Coût moyen de la main-d'œuvre par heure dans l'industrie et les services marchands			
Pays	2011	2010	2011 / 2010
EU-27	23,1	22,5	2,67%
Belgique	39,3	38,2	2,88%
Allemagne	30,1	29,1	3,44%
France	34,2	33,1	3,32%
Luxembourg	33,7	32,7	3,06%
Pays-Bas	31,1	30,5	1,97%
Royaume Uni	20,1	20,0	0,50%

en Belgique que dans ses pays voisins. Ainsi, le coût horaire de la main-d'œuvre en France est inférieur de 15% au chiffre belge alors que la différence par rapport aux Pays-Bas atteint 26 %. La situation est toutefois différente si l'on n'examine que les évolutions récentes. En 2011, la plus forte augmentation du coût moyen de la main-d'œuvre a été observée en Allemagne tandis que les

coûts salariaux horaires ont aussi progressé plus vite en France et au Luxembourg qu'en Belgique.

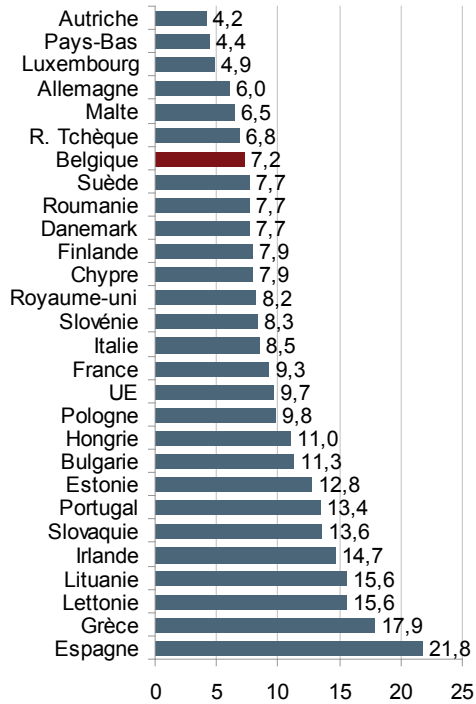
C | Chômage et taux de chômage

Le taux de chômage fluctue dans l'Union européenne entre 4,2% (Autriche) et 21,8% (Espagne) et s'élève en moyenne à 9,7%. En Belgique, 7,2% de la population active était au chômage en 2011. Seulement six Etats membres de l'Union européenne ont un taux de chômage inférieur à celui de la Belgique : l'Autriche, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne, Malte et la Tchéquie. La Lituanie, la Lettonie, la Grèce et l'Espagne affichent les taux de chômage les plus élevés.

Des différences plus fortes encore apparaissent au sein de l'Union européenne en ce qui concerne le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans. Les Pays-Bas présentent le plus faible taux de chômage des jeunes avec 7,6%. En Espagne par contre, 46,4% de la population active âgée de moins de 25 ans est au chômage.

Le taux de chômage des jeunes en Belgique était de 18,7% en 2011. Le résultat belge est meilleur que la moyenne européenne qui est de 21,3%.

Taux de chômage en Europe (2011)



Taux de chômage des moins de 25 ans	
	2011
Union européenne	21,3
Belgique	18,7
Allemagne	8,6
France	22,1
Luxembourg	16,8
Pays-Bas	7,6
Royaume-Uni	21,1

D | Population inactive

En Belgique, 4.272.000 personnes âgées de 15 ans et plus étaient inactives en 2011. Elles n'effectuent aucun travail rémunéré et ne recherchent pas activement un emploi ou ne sont pas disponibles pour travailler. Cette population comprend 1.788.000 hommes et 2.484.000 femmes. Plus de la moitié des inactifs ont été mis en disponibilité préalable à la pension, sont en prépension, en pension anticipée ou à la retraite. Les élèves et les étudiants représentent 20,3% de la population inactives de 15 ans et plus, les femmes et les hommes au foyer 11,6%, les personnes en incapacité de travail 7,5% et les inactifs n'appartenant pas à l'une des catégories précédentes 9,4%. La répartition est différente chez les hommes et chez les femmes. 57,3% des hommes inactifs sont (pré)pensionnés contre 47% des femmes inactives. Moins d'1% des hommes inactifs sont hommes au foyer alors qu'une femme inactives sur 5 est femme au foyer. En chiffres absolus, on dénombre 480.000 femmes au foyer contre 16.400 hommes au foyer.



Composition de la population inactive de 15 ans et plus (2011)						
	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Etudiant	429.500	24,0%	436.000	17,6%	865.500	20,3%
Femme/homme au foyer	16.400	0,9%	479.600	19,3%	495.900	11,6%
Incapacité de travail	152.300	8,5%	166.800	6,7%	319.000	7,5%
Pensionné ou prépensionné	1.023.600	57,3%	1.168.400	47,0%	2.192.100	51,3%
Autre inactif	166.100	9,3%	233.400	9,4%	399.500	9,4%
Total	1.788.000	100,0%	2.484.100	100,0%	4.272.000	100,0%

E | Revenus et risque de pauvreté

En Belgique, 14,6% des individus vivent dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. En 2010, ce seuil de pauvreté est fixé à 973 euros par mois pour une personne vivant seule ou 2.044 euros pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants (respectivement 966 euros et 2.028 euros en 2009).

Risque de pauvreté (en %)				
	2005	2008	2009	2010
Union européenne	16,4(s)	16,4	16,3	16,4
Belgique	14,8	14,7	14,6	14,6
Allemagne	12,2(b)	15,2	15,5	15,6
France	13(b)	12,7(b)	12,9	13,5
Luxembourg	13,7	13,4	14,9	14,5
Pays-Bas	10,7(b)	10,5	11,1	10,3
Royaume-Uni	19(b)	18,7	17,3	17,1

b): rupture série (s): estimation Eurostat

Population sous le seuil de pauvreté en Belgique en % (2010)			
	Hommes	Femmes	Total
Belgique	13,9	15,2	14,6
Région flamande	10	10,8	10,4
Région wallonne	16,8	18,7	17,7
0-15 ans	:	:	18,5
16-64 ans	11,8	12,7	12,3
65 ans et plus	18,7	20	19,4

(.): non disponible

Les revenus sont plus élevés en Flandre que dans les deux autres régions. Les données sur le risque de pauvreté confirment ces ratios : en Flandre, 10% de la population vit sous le seuil de pauvreté, tandis que ce chiffre grimpe à près de 18% en Wallonie. Les femmes courent un risque de pauvreté bien plus élevé que les hommes et les personnes âgées constituent également un groupe vulnérable. Détenir un emploi est le meilleur remède contre la pauvreté, sans pour autant offrir une garantie absolue; le risque de pauvreté de la population occupée est au moins cinq fois plus faible que celui des autres catégories réunies.

Outre la pauvreté monétaire, de nouveaux indicateurs voient le jour, comme la privation matérielle grave. Les personnes « en situation de privation matérielle grave » sont confrontées à au moins 4 des 9 situations suivantes : ne pas être en mesure de payer un loyer ou de factures courantes, de chauffer correctement son domicile, de faire face à des dépenses imprévues, de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, de s'offrir une semaine de vacances en dehors du domicile, de posséder une voiture personnelle, un lave-linge, un téléviseur couleur, ou un téléphone. En Belgique, 6% de la population appartient à un ménage confronté à une privation matérielle sévère. Ce taux est de 8% pour l'Union européenne. Les personnes des ménages en risque de pauvreté monétaire sont plus que les autres touchés par la privation matérielle (22% d'entre elles).

Privation matérielle grave (en %)			
	2005	2009	2010
Union européenne	10,7(s)	8,1(s)	8,1
Belgique	6,5	5,2	5,9
Allemagne	4,6	5,4	4,5
France	5,3	5,6	5,8
Luxembourg	1,8	1,1	0,5
Pays-Bas	2,5	1,4	2,2
Royaume-Uni	5,3	3,3(u)	4,8

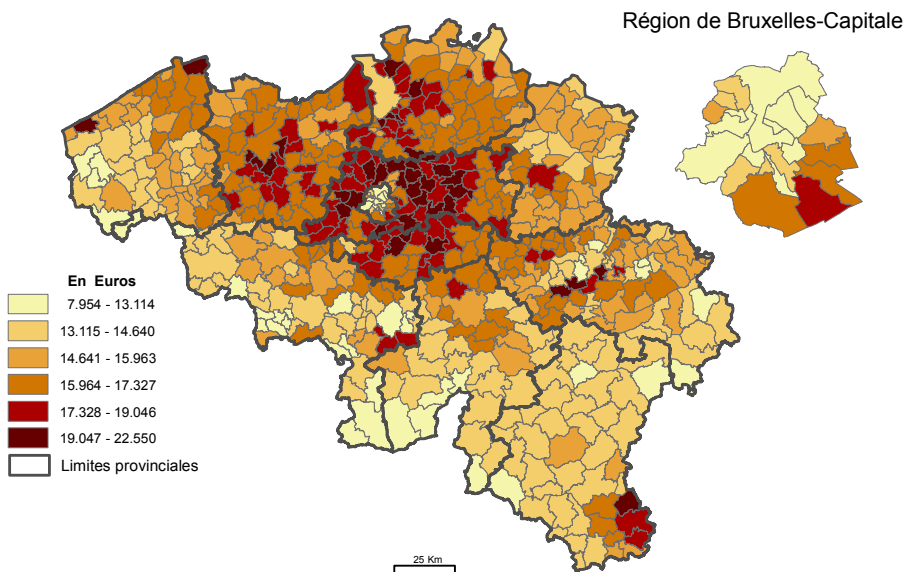
(s): estimation Eurostat (u): non fiable

Population sous le seuil de pauvreté en Belgique en % (2010)

	Hommes	Femmes	Total
Actif-occupé	4.8	4.2	4.5
Inactif:	22.1	21.8	21.9
Sans emploi	30.7	29.9	30.4
Retraités	16.5	15.7	16.1
Autres inactifs	24.5	24.5	24.5
Niveau d'éducation: bas	21.5	24.4	23
Niveau d'éducation: moyen	11	12.3	11.6
Niveau d'éducation: élevé	6.2	5.6	5.9



Revenus moyens par habitant par commune en 2009



Le revenu moyen par habitant est le plus élevé en Flandre. Bruxelles et la Wallonie se situent en dessous de la moyenne nationale. La commune la plus aisée est Lathem-St-Martin. Le revenu moyen d'un habitant de cette commune dépasse de 45% le chiffre belge. Saint-Josse-ten-Noode se trouve à l'autre extrémité de l'échelle. Le revenu par habitant de cette commune s'élève à la moitié de la moyenne nationale et est inférieur de 65% au revenu dont dispose un habitant de Lathem-St-Martin.

Une déclaration peut être remplie par une ou par deux personnes. La déclaration individuelle est la règle mais les personnes mariées et les cohabitants légaux doivent introduire une déclaration commune. La Région flamande affiche le revenu déclaré le plus élevé en ce qui concerne les déclarations individuelles. Un Flamand moyen dispose en effet, sur base annuelle, d'un revenu qui dépasse de 2,6% le chiffre belge. Le revenu d'un habitant moyen de la Région wallonne est, par contre, inférieur de 5,0% au chiffre national.

Pour les personnes mariées et les cohabitants légaux, c'est à nouveau la Région flamande qui présente le revenu déclaré le plus élevé. Les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale se trouvent à l'autre extrémité de l'échelle des revenus. En 2009, leur revenu moyen se situait en effet 10,8% en dessous du chiffre national. Les Bruxellois mariés ou cohabitants ont donc des revenus qui sont inférieurs de près de 11% à ceux déclarés par le Belge moyen.

Revenus selon les déclarations fiscales: la Belgique et les régions							
	Type de déclaration	2007		2008		2009	
		Revenu moyen par déclaration (€)	Revenu médian par déclaration (€)	Revenu moyen par déclaration (€)	Revenu médian par déclaration (€)	Revenu moyen par déclaration (€)	Revenu médian par déclaration (€)
Région de Bruxelles-Capitale	Déclaration individuelle	17.777	13.437	18.455	14.104	18.736	14.382
	Déclaration commune	37.969	26.294	39.527	27.531	39.863	28.065
Région flamande	Déclaration individuelle	16.217	13.440	18.365	15.858	18.785	16.282
	Déclaration commune	42.283	34.272	44.000	35.773	45.058	36.583
Région wallonne	Déclaration individuelle	16.217	13.440	16.990	14.226	17.371	14.670
	Déclaration commune	40.407	32.762	42.348	34.346	43.237	35.147
Belgique	Déclaration individuelle	17.152	14.375	17.912	15.104	18.301	15.546
	Déclaration commune	41.424	33.211	43.195	34.713	44.150	35.507

Median = revenu attaché à la déclaration se situant au centre de la série, les déclarations ayant été classées par ordre de grandeur du revenu : la moitié des revenus déclarés est inférieure et l'autre moitié est supérieure.

En Belgique, les dépenses des ménages privés s'élevaient en moyenne à 34.800 euros en 2010. La majeure partie de ces dépenses est consacrée au logement (habitation et jardin) avec 32,4% du total, puis viennent les dépenses pour la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (16,6%), les transports et les communications (15,7%), l'alimentation, les boissons et le tabac (15,3%).

Au niveau des Régions, ce sont les ménages de la Région flamande qui consomment le plus avec 35.900 euros en moyenne au lieu de respectivement 33.900 et 31.750 euros pour les ménages des Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale. Les ménages de la Région flamande consomment en fait plus que les ménages des deux autres Régions pour la plupart des postes budgétaires. C'est notamment le cas pour les dépenses dans la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (6.260 euros au lieu de 5.090 pour Bruxelles-Capitale et 5.140 pour la Wallonie).

Dépenses moyennes par ménage et par an selon les régions - 2010				
	Montant en euros			
	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
Alimentation, boissons, tabac	5.310	4.860	5.420	5.280
Articles d'habillement et chaussures	1.570	1.330	1.710	1.400
Logement	11.290	10.720	11.500	11.120
Santé	1.630	1.630	1.650	1.600
Transport et communications	5.480	4.590	5.720	5.350
Culture, loisirs, horeca et voyages	5.770	5.090	6.260	5.140
Autres dépenses	3.750	3.530	3.640	4.010
Consommation moyenne totale	34.800	31.750	35.900	33.900
	Répartition en pourcentage			
	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
Alimentation, boissons, tabac	15,3%	15,3%	15,1%	15,6%
Articles d'habillement et chaussures	4,5%	4,2%	4,8%	4,1%
Logement	32,4%	33,8%	32,0%	32,8%
Santé	4,7%	5,1%	4,6%	4,7%
Transport et communications	15,7%	14,5%	15,9%	15,8%
Culture, loisirs, horeca et voyages	16,6%	16,0%	17,4%	15,2%
Autres dépenses	10,8%	11,1%	10,1%	11,8%
Consommation moyenne totale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

F | Enseignement

Le niveau d'instruction de la population belge a fortement augmenté ces 25 dernières années. En 1986, 68% de la population de 15 ans et plus détenait au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Ce pourcentage de personnes à faible niveau d'instruction est tombé à 38% en 2011. Par contre, la proportion de personnes à niveau d'instruction élevé a fortement progressé.

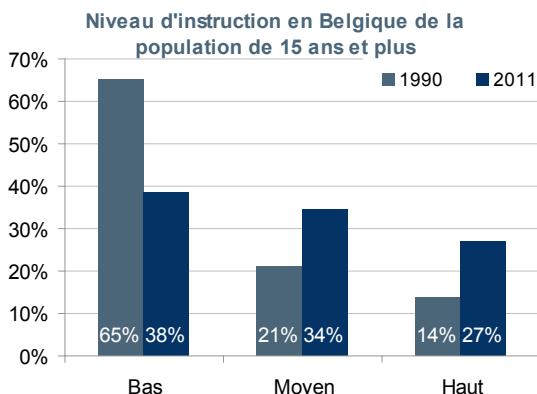
En 1986, 12% de la population de 15 ans et plus était titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur. 25 ans plus tard, ce pourcentage de personnes hautement qualifiées est passé à 27%. En 2011, 34% de la population était en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur sans avoir achevé des études supérieures.

En Belgique, plus de 44% des 30-34 ans avaient un diplôme de l'enseignement supérieur en 2010. Avec ce chiffre, la Belgique se situe largement au-dessus de la moyenne européenne qui est de 33,6%. Les femmes enregistrent de bien meilleurs résultats que les hommes dans ce domaine. La moitié des femmes âgées de 30 à 34 ans détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur contre 39% des hommes de la même tranche d'âge.

Sur base de cet indicateur, Eurostat vérifie si tous les Etats membres ont atteint

Pourcentage des 30-34 ans qui ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur					
	2000	2005	2008	2009	2010
Union européenne	22,4	28	31,1	32,2	33,6
Belgique	35,2 (b)	39,1	42,9	42	44,4
Allemagne	25,7	26,1 (b)	27,7	29,4	29,8
France	27,4	37,7	41,2 (p)	43,2 (p)	43,5 (p)
Luxembourg	21,2	37,6	39,8	46,6 (p)	46,1 (p)
Pays-Bas	26,5	34,9	40,2	40,5	41,4 (b)
Royaume-Uni	29	34,6	39,7	41,5	43

l'important objectif européen selon lequel, en 2020, 40% des Européens âgés de 30 à 34 ans doivent avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou assimilé. Notre pays y est déjà parvenu, tout comme la plupart des pays qui nous entourent.



La stratégie EU2020 fixe également comme objectif de ramener le pourcentage d'interruptions prématurées de la scolarité à 10% d'ici 2020. Il s'agit de la part de personnes âgées de 18 à 24 ans, n'ayant pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et ne suivant plus d'enseignement ou de formation, sous quelque forme que ce soit. Par rapport à 2000, le pourcentage d'interruptions prématurées de la scolarité s'était tassé de 13,8% à 11,1% en 2009. Ce pourcentage est reparti à la hausse en 2010 pour atteindre 11,9%. L'Allemagne affiche le même pourcentage. La moyenne européenne est de 14,1%.



Jeunes ayant quitté prématurément l'école - pourcentage de la population âgée 18-24 ans ne suivant ni études ni formation et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur

	2000	2005	2008	2009	2010
Union européenne	17,6(e)	15,8(b)	14,9	14,4	14,1
Belgique	13,8(b)	12,9	12	11,1	11,9
Allemagne	14,6	13,5(b)	11,8	11,1	11,9
France	13,3	12,2(b)	11,9	12,3	12,6(p)
Luxembourg	16,8(b)	13,3(b)	13,4	7,7(p)	7,1(u)
Pays-Bas	15,4	13,5(b)	11,4	10,9	10,1(b)
Royaume-Uni	18,2(b)	11,6(b)	17(b)	15,7	14,9

(b): rupture de série (e): valeur estimée (p): valeur provisoire (u): non fiable

APERÇU STATISTIQUE DE LA BELGIQUE

La Direction générale Statistique et Information économique du Service Public Fédéral Economie a pour mission **la collecte, le traitement et la diffusion** d'informations statistiques et économiques **pertinentes, fiables et claires**, au moyen d'un appareil statistique moderne et performant.



Consultez notre site web

www.statbel.fgov.be

SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie
Direction générale Statistique et Information économique

Responsable Communication Stephan Moens
stephan.moens@economie.fgov.be
WTC III - Bd. Simon Bolivar, 30 B-1000 Bruxelles
E-mail: statbel@economie.fgov.be

NUMÉRO D'ENTREPRISE: 0314.595.348
EDITEUR RESPONSABLE: ANNIE Versonnen
WTC III - BD. SIMON BOLIVAR, 30 B-1000 BRUXELLES
CODE PUBLICATION S000.01F/2012

